

# I RAPPORT DE PRESENTATION

## 5 Bilan du SCoT approuvé en 2007



Projet arrêté le 10 mars 2017	
Enquête publique du 7 août au 12 septembre 2017	
Projet approuvé le 8 décembre 2017	

## SOMMAIRE

<b>L'ORGANE DE SUIVI.....</b>	<b>3</b>
L'article L 122-4 du code de l'urbanisme .....	3
<b>L'ANALYSE DES RESULTATS .....</b>	<b>3</b>
L'article L 122-13 du code de l'urbanisme .....	3
1. Les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable 2007 .....	5
2. Les objectifs du Document d'Orientations Générales 2007 .....	14
3. Suivi et évaluation des indicateurs.....	47
1) Indicateurs environnementaux.....	47
2) Indicateurs démographiques .....	54
3) Indicateurs habitat .....	56
4) Indicateurs économiques.....	58
5) Indicateurs mobilité .....	62

## L'ORGANE DE SUIVI

### L'article L 122-4 du code de l'urbanisme

« Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par :

- a) Un établissement public de coopération intercommunale compétent ;
- b) Un syndicat mixte constitué exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma ;
- c) Un syndicat mixte si les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale ont tous adhéré à ce syndicat mixte et lui ont transféré la compétence en matière de schéma de cohérence territoriale. Dans ce cas, seuls les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compris dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale prennent part aux délibérations concernant le schéma.

**L'établissement public mentionné aux a, b et c est également chargé** de l'approbation, **du suivi** et de la révision du schéma de cohérence territoriale. [...] »

## L'ANALYSE DES RÉSULTATS

### L'article L 122-13 du code de l'urbanisme

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou de la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 121-12.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

**Le présent document constituera l'analyse des résultats de l'application du SCoT du Pays de Saint-Malo approuvé en 2007.**

**Il est constitué de 3 parties :**

1. Rappel des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable 2007
2. Rappel des objectifs du Document d'Orientations Générales 2007
3. Evaluation des indicateurs de suivi

Les deux premières parties reprennent les objectifs et orientations du SCoT 2007 et précisent quels indicateurs peuvent être consultés pour apprécier les tendances des dernières années sur les thèmes concernés.

La troisième partie détaille les indicateurs thématiques et la corrélation avec les orientations du SCoT.

Les indicateurs sont regroupés en 5 thèmes :

- indicateurs environnementaux
- indicateurs démographiques
- indicateurs habitat
- indicateurs économiques
- indicateurs mobilité

Pour chaque indicateur, la corrélation entre les orientations du SCoT et les tendances observée est caractérisée par une couleur témoin :

	<i>Les orientations du SCoT correspondent globalement aux tendances observées</i>
	<i>Les orientations du SCoT correspondent en partie aux tendances observées ou l'absence d'orientations chiffrées ne permet pas d'évaluer une discordance importante</i>
	<i>Les orientations du SCoT et les tendances observées ne correspondent pas</i>

**Précisions quant à l'interprétation des données présentées :**

L'analyse de l'application du SCoT ne doit pas être interprétée comme un « résultat » strict de la bonne mise en œuvre du SCoT. Il s'agit davantage d'offrir une clé de lecture thématique des convergences ou divergences entre les objectifs affichés dans le Schéma et les dynamiques observées sur les périodes récentes.

En effet, plusieurs points ne permettent pas cette analyse stricte de la bonne mise en œuvre du SCoT :

- Le SCoT 2007 se voulait un document incitatif et non prescriptif. Les objectifs chiffrés et obligations demeurent limités.

- La mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux (dans un délai maximal de 3 ans à la date d'approbation du SCoT 2007, donc jusqu'en 2010) n'offrent pour certaines communes qu'une période très courte d'application effective du SCoT : 3 ans (2010-2014) alors que le projet a été élaboré pour une application sur plus de 20 ans.

- L'absence d'indicateurs de suivi dans le SCoT 2007 et de « valeurs 2007 » associées ne permettent pas nécessairement une analyse sur la période 2007-2014. De même, certaines données ne sont pas disponibles pour les années les plus récentes, c'est notamment le cas des données INSEE qui sont publiées 3 ans après le millésime (l'année 2011 est publiée en 2014).

## 1. Les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable 2007

Objectifs PADD SCoT 2007	Données de référence			Indicateur concerné	
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée		
<b>1. Inscrire le développement durable au cœur du projet de développement</b>	<b>1.1 Pérenniser la richesse et la diversité du cadre de vie</b>				
	<b>a. Préserver les paysages et les espaces environnementaux</b> → Assurer la pérennité de l'armature des grandes entités paysagères en leur reconnaissant une valeur patrimoniale. → Etre garant de la diversité des paysages et des milieux environnementaux remarquables dont il assurera la protection. → Protéger les espaces sensibles et remarquables du littoral, via notamment les coupures d'urbanisation	Communes menacées par l'artificialisation de leur rivage	2010	SOES, ONML	<b>Protection patrimoine naturel</b>
	<b>b. Veiller à une consommation économe et durable de l'ensemble des ressources</b> → Veiller à un équilibre global des différents espaces - Définir des zones à vocation agricole protégées dans leur occupation permettant le maintien d'une agriculture dynamique et diversifiée - Définir de larges coupures d'urbanisation afin d'éviter la « conurbation ». - Déterminer précisément les secteurs littoraux dédiés à certaines activités spécifiques (ex : conchyliculture) et protéger les autres espaces naturels littoraux par de larges coupures d'urbanisation → Préserver les ressources naturelles L'EAU : - La préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles - La préservation de la qualité des eaux littorales	Qualité des eaux superficielles et souterraines	2012	AELB SAGE	<b>Ressource en eau</b>
		Qualité des eaux littorales	2012	IFREMER	
		Qualité des eaux littorales : eaux conchylicoles	2013	IFREMER	
Qualité des eaux littorales : eaux de baignade		2010-2013	Ministère Santé		

Objectifs PADD SCoT 2007	Données de référence			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>1. Inscrire le développement durable au cœur du projet de développement</b> - L'AIR : - Favoriser le développement d'une offre de transports collectifs performante - Réfléchir une armature urbaine de nature à limiter l'utilisation des véhicules personnels : valoriser et renforcer les pôles urbains secondaires	Evolution de la qualité de l'air des différents polluants	2007-2012	Air Breizh	<b>Qualité de l'air</b>
	Répartition modale et développement des transports en commun	2007-2014	INSEE Gestionnaires de TC	<b>Transport en commun Mode de déplacement</b>
<b>1.2 Organiser et maîtriser l'urbanisation</b>				
<b>a. Consolider le réseau urbain territorial</b> Mettre en place une nouvelle architecture du territoire : - structurer le maillage urbain autour de pôles secondaires à renforcer dans une logique de mixité fonctionnelle ; - rééquilibrer l'organisation territoriale, notamment au profit de l'Est du territoire ; - faire émerger une « dorsale de développement » des implantations résidentielles et économiques sur un axe nord-sud (RN 137 – Dol/Combours/Hédé) ;	Evolution du nombre d'habitants à l'échelle du Pays et par polarités	1999 et 2011	INSEE	<b>Evolution et répartition de la population</b>
	Nombre de logements commencés à l'échelle du Pays et par polarités	Période 2007-2011 (donnée annuelle)	Sitadel	<b>Evolution et répartition des logements</b>
<b>b. Promouvoir un urbanisme durable</b> - Accueillir une population renouvelée - Veiller à une insertion paysagère des nouvelles urbanisations ; - limiter l'étalement urbain en dehors des agglomérations et des bourgs (rechercher le renouvellement urbain et éviter le mitage et l'urbanisation diffuse) ; - limiter l'extension des hameaux existants par des plans d'aménagement spécifiques ; - traitement qualitatif des entrées de ville et plan d'ensemble associés aux zones d'activités en entrée de ville. - diversifier les formes urbaines par la production d'habitats intermédiaires ; - privilégier les formes constructives économes en énergie ; - prendre en compte les risques dans les projets urbains.	Indice de jeunesse			<b>Renouvellement de la population</b>
	Evolution de la population par tranches d'âge	2010	INSEE	
	Nombre de logements commencés par typologie	Période 2007-2011 (donnée annuelle)	Sitadel	<b>Diversité et mixité de l'habitat</b>

Objectifs PADD SCoT 2007	Données de référence			Indicateur concerné	
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée		
<b>2. Renforcer l'attractivité du territoire</b>	<b>2.1 Développer les conditions de l'attractivité économique</b>				
	<b>a. Proposer des zones d'activité de qualité et compétitives</b> - développer l'activité économique du territoire ; - assurer notamment le maintien et la pérennité des emplois industriels et agricoles. - favoriser un développement exogène du territoire. - promouvoir une démarche de qualité.	Nombre d'emplois  Catégorie des emplois  Nombre d'immatriculations et de radiations d'entreprises	2010	INSEE	<b>Emplois</b>
	<b>b. Créer une zone technopolitaine et développer les activités de recherche</b> - développer des emplois liés à la recherche et à l'enseignement supérieur	Absence d'indicateur			
	<b>c. Valoriser les atouts spécifiques du territoire</b> - développer les spécificités territoriales du point de vue économique : aéronautique, tourisme, activités conchyliques, activités liées aux produits de la mer, activités tertiaires supérieures. - allonger la durée de séjour des touristes - augmentation de la capacité d'accueil des ports de plaisance.	Absence d'indicateur			
	<b>d. Développer l'économie touristique</b> - constituer un maillage des équipements et sites touristiques ; - développement du « tourisme vert », notamment en développant la capacité d'hébergement dans les zones rurales.	Capacité d'hébergement des communes rurales : nombre d'hôtels et nombre de chambres ; nombre de campings et nombre d'emplacements	2013	INSEE	<b>Capacité d'hébergement</b>

Objectifs PADD SCoT 2007		Données de référence			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>2. Renforcer l'attractivité du territoire</b>	<b>e. Promouvoir les activités industrielles et artisanales</b> - constituer un pôle automobile ; - conforter les infrastructures portuaires et aéroportuaires ; - valoriser l'industrie et l'artisanat ; - développer le secteur du bâtiment et de la construction ; - Réaliser des pépinières d'entreprises.	Nombre d'entreprises et d'emplois de l'artisanat et de l'industrie  Nombre de salariés dans le secteur du bâtiment	2010	INSEE	<b>Emplois</b>
	<b>f. Valoriser les activités agricoles</b> - Protéger l'espace agricole (Cf. objectif 1.1.b) - Encourager les activités de diversification : tourisme, vente directe...	SAUpac SAUe Evolution de la SAUe	2011 2010 2000 - 2010	Agence de Service et de Paiement Agreste	<b>Protection patrimoine agricole</b>
	<b>2.2. Développer l'offre de formation</b>				
	- maintenir et accueillir des jeunes sur le territoire - développer l'enseignement supérieur - proposer des formations professionnelles sur l'ensemble du territoire - Renforcer la formation continue	Indice de jeunesse  Evolution de la population par tranches d'âge	2010	INSEE	<b>Renouvellement de la population</b>



Objectifs PADD SCoT 2007	Données de référence			Indicateur concerné	
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée		
<b>2. Renforcer l'attractivité du territoire</b>	<b>2.3. Développer l'attractivité résidentielle</b>				
	<b>a. Renforcer et diversifier l'offre de logements</b>  - accueillir 35 000 nouveaux arrivants et produire 19 000 résidences principales et 3 000 résidences secondaires. - accentuer le rythme de production sur la période 2005/2015. - Estimation fine à travers les PLH ; - renforcer et diversifier l'offre en logements aidés. - tendre vers une maîtrise foncière par les collectivités.	Nombre d'habitants	2010	INSEE	<b>Evolution et répartition de la population</b>
		Nombre de logements commencés	2002-2011 (donnée annuelle)	Sitadel	<b>Evolution et répartition des logements</b>
		Nombre de logements sociaux		INSEE	<b>Diversité et mixité de l'habitat</b>
	<b>b. Anticiper les besoins en équipements adaptés aux personnes et aux familles</b>  - réaliser des équipements destinés à l'accueil de la petite enfance, des élèves, et des équipements socioculturels et sportifs.	Absence d'indicateur			

Objectifs PADD SCoT 2007	Données de référence			Indicateur concerné	
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée		
<b>3. Organiser un développement équilibré de l'ensemble du territoire</b>	<b>3.1. Prendre en compte toutes les composantes du territoire</b>				
	<b>a. Organiser un réseau maillé de villes et de bourgs</b> - renforcer les pôles structurants Mettre en place une nouvelle architecture du territoire et structurer le maillage urbain autour de pôles secondaires à renforcer dans une logique de mixité fonctionnelle ; - rééquilibrer l'organisation territoriale, notamment au profit de l'Est du territoire ; - faire émerger une « dorsale de développement » des implantations résidentielles et économiques sur un axe nord-sud (RN 137 – Dol/Combourg/Hédé) ; - Résister à la pression rennaise et éviter qu'une partie du territoire ne se transforme en banlieue résidentielle ; - concevoir l'offre commerciale à l'échelle du pays en confortant le rôle des pôles d'équilibre du territoire	Nombre de logements commencés	Période 2007-2011	Sitadel	<b>Evolution et répartition des logements</b>
	<b>b. Organiser le développement économique et commercial</b> - répartir de manière harmonieuse les activités sur le territoire.	Part des actifs résidant et travaillant sur la même commune	2010	INSEE	<b>Mode de déplacement des habitants</b>
	<b>c. Irriguer l'ensemble du territoire grâce au renforcement des infrastructures</b> - réalisation d'une plate-forme multimodale (nœud ferroviaire et routier) à Dol-de-Bretagne ; - développement des infrastructures routières (mise en 2x2 voies de la RN176, renforcement de l'axe D155, doublement du pont de Chateaubriand) ; - développer les liaisons douces sur le territoire ; - développer les réseaux de communication et le haut débit.	Absence d'indicateur			

Objectifs PADD SCoT 2007	Données de référence			Indicateur concerné	
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée		
<b>3. Organiser un développement équilibré de l'ensemble du territoire</b>	<b>3.2. Un développement pour l'ensemble de la population</b>				
	<b>a. Donner la priorité au logement</b> - renforcer et diversifier l'offre en logements aidés ; - Favoriser l'accès au logement à différents publics et permettre le parcours résidentiel ; - Développer les habitats spécifiques à destination des jeunes, personnes âgées et personne handicapées.	Evolution du nombre de logements sociaux	1999-2010	INSEE	<b>Diversité et mixité de l'habitat</b>
	<b>b. Développer les services à la personne</b> -maintenir les équipements de proximité et les services et commerces associés ; - Mener une politique en faveur des séniors en développant une économie de proximité basée sur les services à la personne ; - Développer des services adaptés aux besoins des familles et jeunes ménages ; - Maintenir les services de proximité sur l'ensemble du territoire.	Absence d'indicateur			
	<b>c. Développer des modes de transports</b> - renforcer l'offre de transports en commun avec les nouvelles zones d'urbanisation, notamment en lien avec les nouvelles zones d'activités. - mise en place de Transports à la Demande (TAD).	Evolution des liaisons en TC  Mise en place du TAD	2007-2014	EPCI	<b>Transports en commun</b>

Objectifs SCoT 2007	Données référence			Indicateur concerné
	<i>Intitulé</i>	<i>Date de référence</i>	<i>Acquisition de la donnée</i>	
<b>4. Ouvrir le territoire sur de nouvelles frontières</b>	<b>4.1. S'affirmer comme la porte Nord de la Bretagne</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'est du territoire pour arrimer Saint-Malo à la Normandie et l'Europe ;</li> <li>- Amélioration des dessertes ferroviaires et routières est/ouest</li> </ul>	Absence d'indicateur		
	<b>4.2. Renforcer les coopérations avec les territoires voisins</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des synergies avec la métropole régionale :</li> <li>- Collaboration avec la métropole régionale / devenir co-acteur de son développement ;</li> <li>- Exemple du rapprochement avec Rennes Atalante ;</li> <li>- « centre nord-sud » du Pays pourra constituer un lieu privilégié de la coopération des pôles de Saint-Malo et Rennes</li> </ul>	Absence d'indicateur			

Objectifs SCoT 2007		Données référence			Indicateur concerné
		<i>Intitulé</i>	<i>Date de référence</i>	<i>Acquisition de la donnée</i>	
<b>4. Ouvrir le territoire sur de nouvelles frontières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les relations avec la Normandie :</li> <li>- Saisir l'opportunité de la valorisation du Mont Saint-Michel et dans le cadre d'une collaboration avec l'ensemble de la baie pour permettre notamment un développement qualitatif et maîtrisé de l'est du territoire</li> </ul>	Absence d'indicateur			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des relations avec l'ouest du territoire</li> <li>- Concevoir avec le territoire de Dinan des relations plus étroites</li> </ul>	Absence d'indicateur			
	<p>d. S'ouvrir à l'international</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'ouverture de nouvelles lignes portuaires et aéroportuaires.</li> </ul>	Absence d'indicateur			

## 2. Les objectifs du Document d'Orientations Générales 2007

Objectifs SCoT 2007	Données référence			Indicateur concerné	
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée		
<b>Une organisation territoriale équilibrée largement ouverte sur l'extérieur</b>	<b>Le double équilibre du territoire</b>				
	<b>Les grands principes d'organisation du territoire :</b> - Une priorité accordée au développement des zones situées en deçà du littoral, et en particulier, du littoral du secteur nord-ouest du Pays, dans l'objectif de limiter la pression de tous ordres (démographique, foncier, urbain, économique, environnemental) qui s'exerce sur la zone côtière ; - Une priorité accordée à l'est du territoire, dans un but de rééquilibrage au profit de ce secteur qui, dans la dernière période, a connu une progression de plus faible ampleur.	Analyse de la consommation foncière base BD Topo	2013	IGN	<b>Consommation foncière</b>
	<b>Une affectation des sols économe et cohérente</b> Répondre à un objectif d'équilibre entre les différentes affectations du sol (zones urbaines, à urbaniser, agricoles et zones naturelles), dans une optique d'économie des surfaces utilisées et des sols qui donne corps à la volonté d'un développement qualitatif axé sur le respect et le développement de l'identité du territoire. Le SCOT s'inscrit donc dans une perspective de limitation de la progression de l'artificialisation de ses surfaces, donc de maîtrise de l'urbanisation à la fois résidentielle et économique	Analyse de la consommation foncière base BD Topo	2013	IGN	<b>Consommation foncière</b>

Objectifs SCoT 2007		Données référence			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>Une organisation territoriale équilibrée largement ouverte sur l'extérieur</b>	<p><b>Les secteurs de développement</b></p> <p>Les secteurs principaux de développement qui participent du «rééquilibrage à l'est» aujourd'hui nécessaire sont les pôles urbains de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dol-de-Bretagne,</li> <li>- Combourg (appuyé par Tinténiac-Québriac et St Pierre de Plesguen)</li> <li>- Pleine-Fougères.</li> </ul> <p>L'espace central nord-sud, délimité par les villes et les bourgs de Dol, Combourg, Tinténiac et Hédé, dont l'effectivité suppose une maîtrise interne forte grâce à sa structuration autour de ces pôles (afin d'éviter une urbanisation diffuse le long de la RN137).</p> <p>Il va de soi que restent stratégiques pour le SCOT, la vitalité et le développement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agglomération malouine, pôle majeur du territoire (mais où l'optimisation du tissu urbain constitue le moyen principal du développement)</li> <li>- Pleurtuit-Dinard Ploubalay, qui doit assurer le renforcement du secteur ouest du territoire</li> </ul>	Nombre de logements commencés	Période 2008-2011	Sitadel	<b>Evolution et répartition des logements</b>
	Nombre d'habitants	2010	INSEE	<b>Evolution et répartition de la population</b>	
	Nombre d'emplois	2010	INSEE	<b>Emplois</b>	

Objectifs SCoT 2007		Données référence			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>Une organisation territoriale équilibrée largement ouverte sur l'extérieur</b>	<p><b>Des urbanisations nouvelles maîtrisées</b></p> <p>Les PLU veilleront particulièrement au mode de développement des zones d'urbanisation nouvelles du Pays et à leur bonne insertion dans le tissu urbain existant et/ou dans le paysage. Les opérations d'une superficie supérieure à 1 hectare seront réalisées sous forme d'opération d'ensemble, avec un parti d'aménagement cohérent, notamment sur la question viaire et qui se traduira sous la forme d'Orientation d'Aménagement dans les PLU.</p> <p>Pour les communs disposants d'une carte communale, sans volet prescriptif, une délibération du conseil municipal sur le parti d'aménagement, analysé dans les mêmes conditions, constituera la base de dialogue avec les opérateurs publics ou privés.</p>	Absence d'indicateur			
	<p><b>Le Pays de Saint-Malo, « porte d'entrée nord de la Bretagne »</b></p>				
	<p>Pas d'orientation affichée.</p>				



Objectifs SCoT 2007	Données référence			Indicateur concerné	
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée		
<b>Une organisation territoriale équilibrée largement ouverte sur l'extérieur</b>	<b>Infrastructures et armature urbaine</b>				
	<p><b>Le maillage urbain du Pays de Saint-Malo</b></p> <p>promouvoir la création et le fonctionnement d'un véritable réseau maillé de villes et de bourgs qui entretiennent entre eux une coopération permettant une répartition équilibrée des populations, des activités et des services au sein du Pays.</p>	Evolution du nombre d'emplois	2010	INSEE	<b>Emplois</b>
	<p>Les objectifs de ce maillage proviennent à la fois de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessité d'un meilleur équilibre du territoire</li> <li>- diffusion plus large des activités en développement, confortement des activités nouvelles et des zones économiques, extension des activités touristiques vers l'intérieur des terres,</li> <li>- affirmation de la place du Pays : mise en évidence de son caractère industriel, mais également agricole</li> <li>- Affirmation de l'agglomération malouine en tant que pôle urbain majeur</li> </ul>	Evolution du nombre d'habitants	2010	INSEE	<b>Evolution et répartition de la population</b>

Objectifs SCoT 2007		Données référence			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>Une organisation territoriale équilibrée largement ouverte sur l'extérieur</b>	<p><b>Les autres pôles urbains du territoire doivent connaître un développement qui affirme leur centralité.</b></p> <p>Renforcer les pôles de Combourg, Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères afin qu'ils constituent des pôles de proximité ou pôles de service relais au même titre que ceux déjà affirmés de Dinard et Cancale.</p> <p>Améliorer la gamme des services proposés à la population sur ces trois pôles, ainsi que leur capacité économique et commerciale, afin de concourir à l'équilibre du territoire et au développement de sa partie orientale (réflexion sur les espaces situés autour des gares)</p> <p>Pôles dont l'influence sur les communes voisines est plus modeste : Tinténiac-Québriac, Pleurtuit, St Pierre de Pleguen, Hédé, et Ploubalay</p> <p>Renforcement du rôle administratif et de service de ces bourgs, leur niveau d'équipement, leur fonction résidentielle et leur fonction économique</p>	Nombre d'habitants	2011	INSEE	<b>Evolution et répartition de la population</b>
		Nombre d'emplois	2010	INSEE	<b>Emplois</b>
		Absence d'indicateur			

Objectifs SCoT 2007		Données référence			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
Une organisation territoriale équilibrée largement ouverte sur l'extérieur	<p><b>Les grandes infrastructures de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un véritable débouché vers l'est du territoire et la Normandie, mais également vers les Côtes d'Armor, via des travaux d'amélioration et le cadencement des trains sur la ligne ferroviaire Caen/Dol/Dinan/Lamballe ;</li> <li>- Arrimage du Pays aux grands axes de l'ouest français : A 84 et A 28, via notamment la mise à 2 x 2 voies de la RN 176 sur toute sa longueur d'Avranches à Lamballe, et via le renforcement de la D 155 vers Alençon ;</li> <li>- Amélioration du franchissement de la Rance, sur la RN 176 au Pont Châteaubriand dont le doublement est nécessaire, et surtout au niveau de l'actuel barrage dont l'engorgement tend à isoler l'ouest du territoire.</li> </ul> <p>Ces infrastructures, stratégiques pour la totalité du Pays, conduisent à ériger Dol-de-Bretagne, à côté de Saint-Malo, en pôle d'échanges, d'intermodalité et en « nœud principal » du réseau territorial des grandes infrastructures, répondant pleinement à l'objectif de rééquilibrage des activités vers l'est du Pays.</p>	Dessertes et cadencements ferroviaires	2014	Demande auprès des organisateurs de transports	<b>Transports en commun</b>
	<p><b>Le réseau routier interne au Pays</b></p> <p>Mettre en lumière le rôle des axes de liaison entre les pôles économiques, résidentiels et de services du Pays, qui constituent l'armature du réseau routier secondaire du territoire.</p>	Absence d'indicateur			

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b>	<b>Pour une gestion environnementale intégrée des zones littorales et du pays de l'intérieur</b>			
	<p><b>Respect et mise en valeur des écosystèmes et de la biodiversité</b></p> <p>→Valoriser les espaces stratégiques pour la conservation de la richesse floristique et faunistique du territoire.</p> <p>→Favoriser la préservation des boisements et des grands massifs forestiers.</p> <p>→Tendre à la conservation et au renforcement des liaisons interforestières en vue de faciliter les déplacements de la faune et de diversifier leurs habitats.</p> <p>→Développer les continuités naturelles entre les grandes entités environnementales et favoriser ces connexions entre des espaces naturels variés et particulièrement avec les milieux aquatiques.</p> <p>→Maintenir et renforcer le maillage bocager en favorisant une qualité de plantations ayant recours à des espèces caractéristiques locales.</p> <p>→Veiller à la fonctionnalité hydraulique et biologique du réseau hydrographique en vue d'assurer le bon fonctionnement écologique des espaces stratégiques pour la conservation de la richesse environnementale du territoire.</p>	<p>Evolution des zonages environnementaux réglementaires (APB, ZNIEFF, N2000...)</p>	<p>2007-2014</p>	<p>DREAL, CG35</p>

Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<p><b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b></p>	<p><b>Gestion amont aval des pollutions et des ressources</b></p> <p><i>1°/ Poursuivre l'amélioration de la qualité des abords des cours d'eau ainsi que leur mise en valeur :</i></p> <p>→ Favoriser la mise en place d'espaces de transition aux abords des cours d'eau, notamment dans la moitié Sud du territoire ainsi que dans le bassin du Frémur, dans le secteur de Saint-Coulomb et dans les espaces de terroirs conchylicoles et agricoles de la Baie définis par le SCOT.</p> <p>→ Protéger et renforcer le rôle écologique des abords des cours d'eau : maintien et renforcement des ripisylves et des boisements humides, interdiction des plantations de peupliers et recherche de connexions avec le bocage avoisinant.</p> <p>→ Rechercher la mise en valeur des cours d'eau prenant appui sur le réseau de déplacements doux et les espaces remarquables du Pays de Saint-Malo (liaison zones côtières/rétro-littoral).</p> <p>→ Eviter toute nouvelle urbanisation à proximité immédiate des cours d'eau, particulièrement de ceux qui se déversent dans la baie du Mont-Saint-Michel.</p> <p>Aux fins de définition des espaces de transition aux abords des cours d'eau, des espaces tampons paysagers pourront être réalisés en prévoyant notamment des règles de retrait suffisantes, des servitudes de passages ou en créant des espaces réservés pour en obtenir la maîtrise. Les PLU pourront également définir les types de boisement et les essences végétales caractéristiques des zones humides pouvant être plantés sur ces espaces.</p>	Absence d'indicateur			

Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b>	<p><b>2°/ Poursuivre l'amélioration de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales.</b></p> <p>→Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectifs présentant des dysfonctionnements, action prioritaire en cas de développement de l'urbanisation.</p> <p>→Réhabilitation et/ou la complétude des dispositifs d'assainissement non collectif non conformes.</p> <p>→ Veiller à la qualité des réseaux et des dispositifs d'assainissement dans les espaces ayant un fort caractère hydromorphe et dans les périmètres rapprochés des captages pour l'alimentation en eau potable.</p> <p>→Veiller au bon équipement sanitaire et d'assainissement des ports et des lieux de mouillages.</p> <p>→Généraliser la bonne gestion des eaux pluviales : collecte et réutilisation des eaux pluviales, dispositifs de traitement avant rejet, infiltration...</p> <p>→Réfléchir à l'intérêt du développement la structure bocagère (haies, talus, couverture végétale) dans la limitation du ruissellement et le captage des pollutions diffuses.</p> <p>→Favoriser le développement des programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricoles (PMPOA) particulièrement dans la moitié Sud du territoire.</p>	<p>Assainissement collectif : conformité des équipements, part de la population raccordée</p>	2012	<a href="#">MEDDE</a>	<b>Risques et nuisances</b>
	<p><b>3°/ Sécuriser et optimiser l'alimentation en eau potable</b></p> <p>→Veiller à la qualité de l'adduction et à sa réhabilitation en cas de mauvaises performances (rendements de distribution insatisfaisants).</p>	<p>Etat de la protection des captages</p>	2010	ARS	<b>Ressource en eau</b>

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<p><b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b></p> <p>→Améliorer la connaissance des milieux aquatiques en vue d'en faciliter la gestion en tant que ressource.</p> <p>→Conditionner la création de tout nouvel étang ou ouvrage hydraulique de taille conséquente à l'absence d'incidences significatives sur le fonctionnement général des eaux superficielles et souterraines, utilisées pour l'alimentation en eau potable.</p> <p>→Encourager une connaissance fine des prélèvements de la ressource, en dehors de ceux utilisés pour l'adduction.</p> <p>→S'assurer de la suffisance des ressources pour l'alimentation en eau potable lors des développements urbains futurs, notamment en partie Sud, en tenant compte des éléments issus du schéma d'alimentation en eau potable d'Ille et Vilaine, ainsi que des objectifs de gestion que définiront les SAGE.</p> <p>→Déterminer les meilleures solutions afin d'assurer les moyens d'une capacité d'alimentation satisfaisante à long terme ainsi que la sécurisation du réseau par interconnexions.</p> <p>→Favoriser un usage raisonné des phytosanitaires et un développement des méthodes alternatives au désherbage chimique dans les domaines agricoles, mais aussi dans les collectivités et chez les particuliers.</p>	Rendement des réseaux de distribution	2012	Gestionnaires des réseaux d'eau potable	
	Prélèvements d'eau dans l'industrie	2008-2011	AELB	
	Prélèvements d'eau par l'agriculture (irrigation)	2008-2011	AELB	
	Évolution des quantités d'eau produite sur place et des quantités importées	2012	Gestionnaires des réseaux d'eau potable	

Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable	<p><b>Rôle de La Rance et du canal Ille et Rance</b></p> <p>→ Poursuivre et renforcer les mesures initiées par le Contrat de Baie de la Rance</p> <p>→ Assurer aux abords du Canal, la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti notamment en préservant les perspectives visuelles.</p> <p>→ Mailler le territoire de cheminements doux, qui le traverseraient notamment dans un axe sud / nord, afin d'intégrer l'espace bocager aux circuits touristiques</p> <p>→ Favoriser le développement d'activités touristiques et de loisirs à proximité du canal visant à valoriser cette infrastructure hydraulique, mais aussi à constituer des liens entre les terres de l'arrière-pays et les zones côtières</p>	Absence d'indicateurs			
	<p><b>La coexistence des usages liés à la mer</b></p>	Absence d'indicateurs			
	<p><b>Vers un schéma de mise en valeur de la mer</b></p> <p>- Initier la mise en place d'une Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)</p> <p>- Constituer un chapitre complet valant SMVM au travers d'une modification du SCoT.</p>	Absence d'indicateurs			



Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné	
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée		
<b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b>	<b>Une agriculture de terroir à promouvoir : maraîchage (polyculture) et élevage (bocage)</b>				
	<b>Des espaces stratégiques à préserver</b> → Définir les fuseaux des nouvelles infrastructures du territoire en recherchant la conservation de périmètres d'exploitation cohérents. → Prise en compte dans les PLU des dynamiques des exploitations existantes sur leur territoire. → Favoriser la mise en œuvre de réflexions à l'échelle du Pays sur l'évolution des filières agricoles ainsi que les modalités des développements qui en résulteraient. → Les PLU pourront planifier l'urbanisation de certains secteurs dans le temps, afin d'offrir une meilleure lisibilité sur l'avenir des exploitations agricoles et de leur foncier	SAUpac SAUe Evolution de la SAUe	2011 2010 2000 - 2010	Agence de Service et de Paiement Agreste	<b>Protection patrimoine agricole</b>
	<b>La prise en compte du fonctionnement des exploitations</b> → La détermination des extensions de l'urbanisation et des projets par les PLU devra : <ul style="list-style-type: none"> <li>garantir l'accès aux exploitations en évitant leur enclavement et le morcellement du foncier agricole ;</li> <li>tenir compte des périmètres de servitudes et des conflits d'usages possibles pour vérifier la faisabilité des ouvertures à l'urbanisation.</li> </ul> → Conserver ou restaurer les chemins vicinaux afin qu'ils restent accessibles aux agriculteurs pour leur exploitation, en évitant les conflits d'usages avec les autres utilisateurs.	Absence d'indicateurs			

Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable	<p><b>Mise en valeur et diversification</b></p> <p>→Conditionner dans les PLU l'ouverture à urbanisation des espaces agricoles dédiés aux cultures maraîchères à l'étude préalable de la pérennité de l'exploitation (échange de terrain, concertation)</p> <p>→Préconisations au sein des PLU en terme d'insertion paysagère des bâtiments agricoles : forme, aspects extérieurs des bâtiments, plantations</p> <p>→Création d'espaces urbains (placettes) permettant d'accueillir des marchés d'agriculteurs.</p> <p>Création de sous-zones agricoles dans le PLU, spécifiquement destinées à l'implantation des bâtiments agricoles.</p> <p>Les PLU pourront étudier et mettre en place des liaisons permettant de raccorder des établissements pratiquant la vente directe avec des liaisons douces structurantes pour le territoire.</p>	Absence d'indicateurs			
	<p><b>Des espaces paysagers à préserver et/ou valoriser</b></p>				
	<p><b>Préservation et développement durable du littoral</b></p> <p>Espaces de terroir conchylicoles et agricoles de la baie n'ont pas vocation à être urbanisé. Privilégier la densification à l'intérieur de la frange urbaine existante. Respecter les continuités naturelles qui constituent des coupures d'urbanisation</p> <p>Prendre en compte les besoins propres au développement de Saint-Broladre et de Hirel La Fresnais qui constituent des pôles de structuration intermédiaires en termes de services et d'équipements. =&gt; densification qualitative pour valorisation du secteur.</p> <p>Améliorer la qualité de l'intégration environnementale des zones bâties existantes ou futures</p>	Absence d'indicateur			

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b>	<b>Les coupures d'urbanisation comme élément de lisibilité du territoire</b>  Mise en œuvre des coupures d'urbanisation au travers des différents outils (zonage...)  Privilégier le développement urbain en profondeur plutôt que sur le linéaire des axes de circulation. Attention particulière pour la RN176 et la RN137			Absence d'indicateurs
	<b>Les entrées de ville</b>  Les PLU des communes concernées par les entrées de ville le long des routes à grande circulation définiront dans les PLU les règles permettant la mise en valeur de ces sites en prenant en compte les nuisances, la sécurité, la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.  Ces règles porteront notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réglementation de la publicité,</li> <li>• la réhabilitation des façades commerciales qui le justifient,</li> <li>• la circulation automobile (contre-allées, voies réservées aux bus, etc...),</li> <li>• les espaces verts et plantations,</li> <li>• l'éclairage public</li> <li>• la restructuration du stationnement, etc...</li> </ul>			Absence d'indicateur

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<p><b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b></p> <p><b>La prise en compte du paysage et de la trame végétale dans l'implantation des nouvelles urbanisations</b></p> <p>→ La délimitation dans les PLU des zones à urbaniser (et des zones urbanisées lorsqu'elles sont agrandies) situées en limite de zones naturelles ou agricoles, devra tenir compte de l'impact paysager.</p> <p>→ Les franges urbaines feront alors l'objet d'un traitement visant à éviter l'effet de rupture entre les lisières d'urbanisation et les espaces naturels ou agricoles adjacents. → La densification et les extensions limitées des hameaux seront autorisées, à condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que la desserte par la voirie et les réseaux le permette,</li> <li>- de ne pas porter atteinte à l'activité agricole ou à un espace naturel,</li> <li>- que l'extension soit proportionnée à la morphologie de l'enveloppe bâtie existante,</li> <li>- de préserver l'authenticité du bâti initial.</li> </ul> <p>→ L'organisation des espaces à urbaniser s'appuiera sur la trame végétale existante à proximité afin de déterminer les espaces à urbaniser, d'organiser la trame parcellaire et de définir les modalités de paysagement. Notamment, le bocage sera conservé et développé tout en l'associant à la réflexion des développements urbains.</p> <p>→ Les PLU définiront l'usage d'essences végétales locales et appropriées au contexte fonctionnel environnemental et paysager pour les plantations à réaliser dans le cadre des nouvelles urbanisations.</p> <p>Recommandation :</p> <p>Une vigilance accrue est nécessaire aux abords larges de la Rance et aux abords du Balcon de la Baie du Mont-Saint-Michel compte tenu d'une perception forte dans le grand paysage.</p>	Absence d'indicateur			

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<p><b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b></p> <p><b>Trame viaire et morphologie du bâti</b></p> <p>Les PLU détermineront dans le cadre des plans de zonage ou dans les orientations d'aménagement du PADD, les principes d'implantation des voiries pour toutes les zones AU réglementées, donc susceptibles d'être urbanisées directement notamment sous forme de lotissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces principes d'implantation prendront en compte l'organisation viaire des espaces urbanisés pour définir celle des espaces à urbaniser, dans le but de conforter le dynamisme du centre.</li> <li>• Les densités prévues devront tenir compte de la morphologie du bâti existant afin de procéder à des transitions harmonieuses entre les espaces bâtis.</li> <li>• Les projets devront également prévoir les espaces suffisants pour accueillir même à plus long terme, les équipements qui s'avèreraient nécessaires.</li> </ul> <p>Les PLU, développeront, préserveront ou restitueront à la rue ses continuités visuelles au travers notamment de règles sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'implantation par rapport aux voies et aux limites de parcelles,</li> <li>• l'implantation du bâti sur la parcelle,</li> <li>• les clôtures (une clôture sous forme de mur peut conférer une continuité en l'absence d'alignement des bâtiments et constituer de plus un élément de typicité à sauvegarder),</li> <li>• la hauteur,</li> <li>• l'aspect des toitures (sens du faîtage..),</li> <li>• les plantations,</li> <li>• etc...</li> </ul>	Absence d'indicateur			

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b>	<b>Mise en valeur du patrimoine bâti</b>  Les abords du "grand patrimoine" feront l'objet d'aménagements qualitatifs. Les divers éléments du patrimoine seront pris en compte dans les PLU, notamment via un inventaire du «petit» patrimoine dans le diagnostic, et par la définition d'un cadre réglementaire qualitatif pour les espaces situés autour de ces éléments patrimoniaux, ou par la mise en place d'un périmètre concerté de protection lorsque l'évolution des abords du monument le justifie.  Le "petit patrimoine" bâti sera intégré et valorisé dans les projets d'aménagement urbain.			Absence d'indicateur
	<b>Les éléments de typicité du bâti à préserver</b>  Les PLU pourront, soit dans les règlements concernant les aspects extérieurs, soit dans le cadre de «charte paysagère» annexée au PLU, définir des éléments de typicité du mode constructif local pouvant s'appliquer dans le traitement de l'aspect des nouvelles constructions.  Les constructions nouvelles, pour s'intégrer au paysage bâti pourront utiliser certaines expressions typiques du langage architectural breton: ligne de faitage parallèle à la rue, implantation du bâti dos au vent, encadrements de fenêtre.  Les PLU pourront également définir des essences végétales locales pour la réalisation des plantations et espaces verts.			Absence d'indicateur

Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b>	<b>Favoriser le développement de la construction HQE</b>  Les PLU pourront prévoir sous condition d'intégration paysagère à définir, la possibilité d'intégrer des panneaux solaires, des toits végétalisés, des systèmes de récupération des eaux pluviales pour utilisation dans un circuit d'eau domestique non potable, et d'autres ouvrages permettant d'améliorer les bilans énergétiques et la maîtrise des ressources.  Par ailleurs, l'orientation et l'implantation du bâti pour les nouvelles urbanisations prendront en compte l'optimisation de la maîtrise de l'énergie.  Les aménagements facilitant le tri sélectif, le recyclage des déchets verts au travers de la filière bois, du compostage, et plus généralement toutes mesures de sensibilisation à la réduction de production des déchets à la source doivent être encouragées.	Absence d'indicateur			
	<b>Favoriser les énergies renouvelables</b>  Absence d'orientations, mais des recommandations.	Absence d'indicateur			
	<b>La prise en compte des risques</b>				
	<b>Tenir compte des risques dans l'aménagement du territoire</b>  →Tenir compte des éléments d'informations relatifs aux risques qui sont portés à leur connaissance, notamment par : les Dossiers Départementaux des Risques Majeurs, les Documents Synthétiques Communaux, les DICRIM...  →Réduire ou à ne pas accroître les risques au travers de modalités urbanistiques et constructives adaptées, ou de mesures de prévention et de lutte contre les risques (ex : gestion des eaux pluviales, programmation d'ouvrages de lutte contre les	Absence d'indicateur			

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<p>risques, limitation des surfaces artificialisées, réserve d'espaces libres de constructions dans les secteurs exposés...)</p> <p>Réaliser des études relatives aux risques préalablement ou conjointement à l'élaboration ou à la révision des PLU.</p>				
<p><b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b></p> <p><b>Inondation : prendre en compte l'AZI</b></p> <p>→Prendre en compte les zonages définis par l'AZI et maîtriser l'urbanisation au sein de ces zones</p> <p>→ Favoriser la mise en œuvre de 3 mesures ayant pour objectif de réduire ou de ne pas accroître les phénomènes d'inondation de ces espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le rejet des eaux pluviales des espaces urbains compris dans ces espaces ainsi que celles des nouvelles urbanisations situées à proximité des zones inondables et dont les rejets peuvent affecter ces secteurs. Dans cet objectif, il sera favorisé la mise en œuvre de techniques, individuelles et collectives, limitant ou régulant les flux pluviaux.</li> <li>- Favoriser l'entretien et la restauration des réseaux de fossés et haies bocagères dans et aux abords de ces espaces.</li> <li>- Favoriser l'entretien des lits des cours d'eau et la restauration de leurs berges. Dans cet objectif, il sera recherché une maîtrise de l'anthropisation des sols proches des cours d'eau afin de permettre un plein fonctionnement voire une extension des zones humides</li> </ul>			Absence d'indicateur	



Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>La mer, l'eau, le terroir : une identité mise en valeur au service d'un développement durable</b>	<p><b>Prendre en compte les risques industriels</b></p> <p>→ Les aménagements et plans d'urbanisme chercheront à garantir les compatibilités des usages du sol (habitat, activités, équipements publics, agriculture, conchyliculture) et de la vocation des espaces (touristiques, de loisirs, espaces naturels à valoriser) au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-des installations existantes ou futures pouvant générer des risques technologiques ou de pollution grave ;</li> <li>-des infrastructures majeures de déplacements utilisées par ces installations.</li> </ul> <p>→ En outre, l'implantation de nouveaux établissements créant des risques potentiels sera étudiée en tenant compte non seulement des effets directs sur les espaces bâtis proches existants, mais aussi des limitations potentielles que ces installations pourront créer sur le développement futur des zones urbaines ainsi que sur la réutilisation à long terme des terrains les ayant accueillis.</p>	Absence d'indicateur			

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>Le mode de développement du Pays de Saint-Malo</b>				
<p><b>Un territoire de croissance, résolument actif et moderne</b></p> <p>Les moyens du développement à long terme et de la maîtrise de l'urbanisation</p> <p>Le projet de développement du Pays de Saint-Malo s'appuie sur un objectif d'accueil de nombreux jeunes ménages actifs et un accroissement de la population qui pourrait atteindre 180 000 habitants en 2030.</p> <p>Les différents documents de planification se fonderont sur cet objectif global à long terme et le déclineront au plan sectoriel et territorial en prenant en compte, pour établir les capacités d'urbanisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la nécessité impérieuse d'une convergence des niveaux de développement des différents secteurs du Pays, ce qui passe par des niveaux d'évolution démographique différenciés permettant un rattrapage des secteurs ayant moins progressé (l'est du périmètre du SCOT notamment) ;</li> <li>- Des atouts et contraintes de nature environnementale, agricole, technique ou liés à des risques naturels ou technologiques affectant le secteur ;</li> <li>- Des spécificités propres à la zone littorale ;</li> <li>- De la capacité du territoire considéré à faire progresser de concert les développements résidentiels et l'emploi ;</li> <li>- Des pôles de développement principaux inscrits dans le SCOT, qui doivent être en mesure de concourir à la réalisation de la majeure partie du dynamisme démographique et économique du territoire ;</li> <li>- Des objectifs généraux en matière d'habitat, d'activités économiques et commerciales, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif ;</li> <li>- Les besoins en termes d'équipements, d'infrastructures et de services, structurants et de proximité, correspondant au niveau élevé souhaité et concourant à l'établissement d'un cadre de vie attractif.</li> </ul>	Analyse de la consommation foncière base BD Topo	2013	IGN	<b>Consommation foncière</b>

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné	
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée		
<b>Un territoire de croissance, résolument actif et moderne</b>	<b>Une dynamique économique à consolider et à diversifier</b>				
	<b>Le Port de Saint-Malo : un outil majeur au service de la stratégie économique du Pays de Saint-Malo</b> Les aménagements portuaires prévus au schéma de développement actuel pourront : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir compte de l'optimisation de la localisation du point de débarque de la pêche et des possibilités de mise en valeur touristique de la pêche côtière,</li> <li>- Permettre l'évolution qualitative et quantitative de la plaisance,</li> <li>- Conforter les flux de matériaux liés à des activités industrielles à forte valeur ajoutée en interface avec les entreprises implantées dans le Pays de Saint-Malo,</li> <li>- Accompagner le renforcement du fret camion par des infrastructures appropriées pour gérer le trafic et l'intermodalité sur le port et au-delà du port,</li> <li>- Renforcement du fret et création d'une zone logistique à proximité,</li> <li>- Permettre le développement d'un pôle de construction navale</li> </ul>	Absence d'indicateur			
	<b>Organiser une croissance durable de l'économie dans le cadre d'une métropolisation maîtrisée.</b> Le schéma des zones d'activité structurantes du Pays de Saint-Malo, adopté en 2003, constitue pour les dix années à venir le cadre du développement des principales zones d'activité du Pays. Les documents d'urbanisme des collectivités prévoiront l'urbanisation des surfaces correspondantes.	Localisation des zones d'activités	2014	IDEA35/EPCI	<b>Développement des zones d'activités économiques</b>

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné																																																															
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée																																																																
<p>La liste des sites et leur capacité d'urbanisation permet de réaliser une programmation à court et moyen terme.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Sites spécifiques</th> <th colspan="4">Sites relais</th> </tr> <tr> <th colspan="2">1<sup>er</sup> intention</th> <th colspan="2">2<sup>e</sup> intention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aéronautique</td> <td>36 ha</td> <td>Moulin Madame</td> <td>21 ha</td> <td>La Jannaie</td> <td>22 ha</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Tourisme</td> <td rowspan="2">40 ha</td> <td>La Morandaic</td> <td>23 ha</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>La Coudraie</td> <td>14 ha</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Technopole/ Tertiaire/ enseignement supérieur</td> <td rowspan="2">73 ha</td> <td>Actipole 2</td> <td>24 ha</td> <td>Actipole 2</td> <td>24 ha</td> </tr> <tr> <td>Le Haut Mottais</td> <td>21 ha</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Conchyliculture/ Ostréiculture</td> <td rowspan="5">48,5 ha</td> <td>La Richardais-Pleuruit</td> <td>60 ha</td> <td>La Richardais</td> <td>12 ha</td> </tr> <tr> <td>Rolandières</td> <td>30 ha</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ros Landrieux</td> <td>28 ha</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porte de Bretagne-Sains</td> <td>22 ha</td> <td>Sains</td> <td>5 ha</td> </tr> <tr> <td>ZA St George-de-Gréhaigne</td> <td>8,6ha</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>188 ha</b></td> <td><b>Total</b></td> <td><b>305 ha</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>En addition de ces sites spécifiques et de ces sites relais, des parcs d'activité et des zones artisanales de plus faible ampleur pourront être réalisées, à l'initiative des communes ou des communautés, notamment pour conforter le maillage des villes et des bourgs favorisé par le SCOT, pour développer les services publics et privés de proximité, l'emploi local, l'artisanat et le petit commerce et le maintien sur place des activités existantes ou leur extension mesurée.</p> <p>La création de ces derniers sites d'activité, qui fera dans tous les cas l'objet d'études techniques et commerciales préalables, privilégiera la facilité des accès par rapport aux axes principaux et secondaires, et visera à s'intégrer dans les projets d'extension urbaine en évitant les localisations trop éloignées des limites de la ville ou du bourg.</p> <p>Elle cherchera en outre à assurer une bonne correspondance avec les dessertes de transports collectifs.</p>	Sites spécifiques	Sites relais				1 <sup>er</sup> intention		2 <sup>e</sup> intention		Aéronautique	36 ha	Moulin Madame	21 ha	La Jannaie	22 ha	Tourisme	40 ha	La Morandaic	23 ha			La Coudraie	14 ha			Technopole/ Tertiaire/ enseignement supérieur	73 ha	Actipole 2	24 ha	Actipole 2	24 ha	Le Haut Mottais	21 ha			Conchyliculture/ Ostréiculture	48,5 ha	La Richardais-Pleuruit	60 ha	La Richardais	12 ha	Rolandières	30 ha			Ros Landrieux	28 ha			Porte de Bretagne-Sains	22 ha	Sains	5 ha	ZA St George-de-Gréhaigne	8,6ha			<b>Total</b>	<b>188 ha</b>	<b>Total</b>	<b>305 ha</b>			Localisation des zones d'activités	2014	IDEA35/EPCI	<b>Développement des zones d'activités économiques</b>
Sites spécifiques		Sites relais																																																																	
	1 <sup>er</sup> intention		2 <sup>e</sup> intention																																																																
Aéronautique	36 ha	Moulin Madame	21 ha	La Jannaie	22 ha																																																														
Tourisme	40 ha	La Morandaic	23 ha																																																																
		La Coudraie	14 ha																																																																
Technopole/ Tertiaire/ enseignement supérieur	73 ha	Actipole 2	24 ha	Actipole 2	24 ha																																																														
		Le Haut Mottais	21 ha																																																																
Conchyliculture/ Ostréiculture	48,5 ha	La Richardais-Pleuruit	60 ha	La Richardais	12 ha																																																														
		Rolandières	30 ha																																																																
		Ros Landrieux	28 ha																																																																
		Porte de Bretagne-Sains	22 ha	Sains	5 ha																																																														
		ZA St George-de-Gréhaigne	8,6ha																																																																
<b>Total</b>	<b>188 ha</b>	<b>Total</b>	<b>305 ha</b>																																																																

Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>Un territoire de croissance, résolument actif et moderne</b>	<p><b>Un effort qualitatif qui concourt au développement économique</b></p> <p>Les sites d'activité du Pays de Saint-Malo viseront à développer leur niveau de qualité globale au profit de l'emploi et de l'environnement du Pays, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En améliorant la qualité des parcs d'activité, sur la base de la démarche « Bretagne Qualiparc » ;</li> <li>• Au-delà de cette utilisation des leviers existants, des démarches innovantes de type «HQE» seront encouragées sur certains sites dans la perspective d'une prise en compte progressive des objectifs de cette démarche dans tous les aménagements à vocation économique du Pays;</li> <li>• Dans l'objectif de promouvoir la qualité des sites économiques, des objectifs de densité interne, permettant une bonne gestion des espaces et des entreprises, seront déterminées par le PLU.</li> </ul> <p>Lorsque les parcs seront réalisés à proximité immédiate de centres urbains, la possibilité de combiner le développement économique et le développement de l'habitat sera favorisée, en particulier dans le cas de parcs fortement tertiariés.</p> <p>La requalification des parcs existants sera entreprise en fonction de l'obsolescence des sites, selon des principes similaires, sur la base d'une planification pluriannuelle permettant une visibilité économique à moyen terme.</p>	Liste des parcs d'activité Bretagne Qualiparc.		IDEA35	<b>Développement des zones d'activités économiques</b>

Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
Un territoire de croissance, résolument actif et moderne	<p><b>L'émergence d'un tourisme durable</b></p> <p>Le développement des équipements touristiques, en particulier dans l'arrière-pays, sera favorisé : notamment pour ce qui concerne la création de gîtes ruraux, de fermes-auberges, d'hôtels de capacité petite et moyenne et de résidences de tourisme. A cet effet, les extensions de fermes ou de bâtiments agricoles ayant pour but l'accueil des touristes seront facilitées dans les documents d'urbanisme, tout comme l'implantation, en cohérence avec le développement urbain, des autres équipements touristiques.</p>	Capacité d'hébergement touristique selon les catégories.	2013	INSEE	<b>Capacité d'hébergement</b>
	<p>Les équipements importants, publics et privés, participeront à la dynamique de diversification des clientèles, nécessaire au développement maîtrisé du tourisme : il s'agira en particulier de faciliter la réalisation de « resorts », hôtels, résidences de tourisme et équipements ludiques, culturels, sportifs ou de loisirs, en fonction de l'évolution de la fréquentation, notamment dans l'arrière-pays et dans ou à proximité des centres urbains, en particulier en liaison avec les gares TGV et les pôles d'intermodalité, dans la perspective de développer un tourisme de plus long séjour dans le territoire et de faciliter l'accès au Mont-Saint-Michel depuis Dol-de-Bretagne, de développer le tourisme d'affaires et de favoriser la mise en œuvre des grands événementiels.</p>				

Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<p><b>Un territoire de croissance, résolument actif et moderne</b></p> <p><b>Un pôle commercial à affirmer</b></p> <p>Les secteurs prioritaires de développement du commerce</p> <p>Le développement prioritaire du commerce s'effectuera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les pôles de développement déterminés par le présent SCOT, en fonction du développement résidentiel constaté ou effectivement programmé, afin d'assurer un équilibre entre commerce, grand et petit, et l'évolution du nombre de logements.</li> <li>• Dans les secteurs en difficulté (pôles de proximité) où l'objectif est de conforter le commerce de centre-ville et/ou les pôles commerciaux secondaires, dans une optique de maintien de l'attractivité de la ville ou du bourg, en liaison avec le développement des services, des logements et des emplois.</li> </ul> <p>Le développement commercial lié aux nouvelles urbanisations ou dans les quartiers restructurés devra préserver et renforcer le commerce de proximité dans une optique de création ou de confortement des « pôles de centralité ».</p> <p>Dans le but de maintenir une diversité et une attractivité commerciale forte, la part des discounts, alimentaires ou non, sera maintenue à son niveau actuel.</p> <p>Pour les secteurs spécifiques du cinéma et de l'hôtellerie, le renforcement et la diversification de l'offre sont nécessaires : les nouvelles implantations devront être accompagnées de politiques de soutien à la modernisation des hôtels existants et au maintien des salles de cinéma de proximité qui constituent l'offre actuelle.</p>	Absence d'indicateur				

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	<i>Intitulé</i>	<i>Date de référence</i>	<i>Acquisition de la donnée</i>	
<p><b>Un territoire de croissance, résolument actif et moderne</b></p> <p>Les modalités de mise en œuvre des nouveaux équipements commerciaux</p> <p>Les nouveaux pôles commerciaux seront pris en compte dans les opérations d'aménagement afin de réaliser des «quartiers» mixtes résidentiel/commerces.</p> <p>Afin de garantir l'autonomie de fonctionnement des zones commerciales, l'implantation de commerces dans des zones d'activités destinées à accueillir des entreprises industrielles ou de services sera découragée, à l'exception des commerces et services nécessaires ou utiles à l'activité des entreprises présentes sur le site et le cas échéant, des surfaces de vente liées physiquement à ces entreprises.</p>	Absence d'indicateur			



Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
Un territoire de croissance, résolument actif et moderne	<b>Construire une nouvelle attractivité résidentielle (une utilisation économe des sols et une maîtrise de l'urbanisation)</b>			
	<p>Les principes généraux du développement de l'habitat</p> <p>Le développement de l'habitat dans le Pays de Saint-Malo sera réalisé en fonction de l'objectif général de croissance démographique du SCOT, dans une perspective de renforcement des pôles de centralité permettant un véritable maillage territorial.</p> <p>Ces développements appartiendront à deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Premièrement, les constructions réalisées dans les pôles de développement, qui représenteront la majeure partie de l'effort constructif du Pays, et qui allieront renouvellement urbain, développement de l'habitat, des commerces et services à la population, des infrastructures de déplacement et des équipements publics; <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans ces pôles de développement, un recensement des parcelles vides dans le périmètre urbanisé de chaque commune pourra être effectué, à l'occasion de la révision des P.L.U. de chaque commune, afin de faciliter l'optimisation du tissu urbain existant, objectif stratégique du SCOT ;</li> <li>- Dans ce cadre, les PLU faciliteront la construction de bâtiments à usage résidentiel, commercial, de services dans les zones urbanisées, en particulier lorsque des opérations d'urbanisation nouvelle seront lancées ou prévues ;</li> <li>- Ils faciliteront également la création de pôles de centralité secondaires et le développement des fonctions de ceux existants, par la fixation d'une densité appropriée en référence aux objectifs généraux du SCOT.</li> </ul> </li> </ul>	Nombre de logements commencés à l'échelle du Pays et par polarités	Période 2007-2011 (donnée annuelle)	Sitadel

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	<i>Intitulé</i>	<i>Date de référence</i>	<i>Acquisition de la donnée</i>	
<p><b>Un territoire de croissance, résolument actif et moderne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensuite, les constructions réalisées dans les autres communes, qui participeront également du développement général du Pays, viseront à une extension modérée du tissu urbain, tout en privilégiant les fonctions de centralité via une densité suffisante, et en cherchant à allier développement résidentiel et développement des commerces et des services.</li> </ul> <p>Afin d’harmoniser les développements résidentiels, de suivre l’évolution des besoins réels, et d’opérer une programmation détaillée des constructions dans le cadre des objectifs généraux du SCoT, la réalisation au niveau des Communautés d’agglomération et de communes de PLH est indispensable. Les PLH détermineront le phasage des constructions en fonction des besoins analysés.</p>				

Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>Un territoire de croissance, résolument actif et moderne</b>	<p><b>La diversité résidentielle</b></p> <p>La création de logements aidés sera recherchée pour toute opération de construction nouvelle, même de faible ampleur. Cette disposition ne s'applique pas aux communes disposant de plus de 25% de logements sociaux ni aux communes rurales qui sont toutefois encouragées à créer ponctuellement, dans le cadre de rénovation notamment, des logements aidés.</p> <p>La réalisation de ces logements aidés intègrera accession et locatif pour lesquels les PLH définiront plus précisément, en fonction du contexte local, le nombre, la localisation, le phasage et les niveaux de répartition.</p>	<p>Nombre de logements commencés par typologie</p>	<p>Période 2007-2011 (donnée annuelle)</p>	<p>Sitadel</p>	<p><b>Diversification de l'habitat</b></p>
	<p>Tant les logements aidés que les logements « libres » (eux aussi locatifs et en accession) seront réalisés dans le cadre d'une diversité de formes urbaines appropriées à la morphologie urbaine dans laquelle ils s'inséreront : habitat individuel, groupé, collectif ; à proximité des commerces et des services ainsi que des transports collectifs.</p> <p>En particulier dans les villes et les bourgs structurants, la diversité de la typologie des logements sera encouragée.</p>	<p>Logements sociaux</p>	<p>2010</p>	<p>INSEE</p>	<p><b>Diversité et Mixité de l'habitat</b></p>

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	<i>Intitulé</i>	<i>Date de référence</i>	<i>Acquisition de la donnée</i>	
<p>En fonction des développements du pôle universitaire de Saint-Malo, un effort particulier sera réalisé au profit du logement des étudiants</p> <p>Faciliter la réalisation de résidences pour personnes âgées, dépendantes ou non, au-delà de la création de logements permettant le maintien à domicile des personnes âgées en les rapprochant des services des villes et bourgs.</p> <p>Définir des zones intercommunales et mutualiser les efforts dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage</p> <p>Faciliter la diversité des typologies et des modes de financement par la réalisation d'opérations mixtes alliant logements libres, intermédiaires et sociaux et logements destinés à des populations spécifiques</p> <p>Des opérations innovantes de constructions (mode constructif, mode de réalisation...) pourront être réalisées à l'initiative des communes.</p>	Absence d'indicateur			

Objectifs SCoT 2007	Données références			Indicateur concerné
	Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>Un territoire de croissance, résolument actif et moderne</b>	<b>La création d'un véritable réseau de transports collectifs</b>			
	<p>En fonction des développements résidentiels et économiques réalisés, des grands équipements culturels ou de formation, sportifs ou de loisirs, le Pays de Saint-Malo développera un réseau performant de transports collectifs dont la réalisation sera facilitée par le renforcement des pôles de centralité pourvus d'une densité appropriée.</p> <p>L'objectif du SCoT est de développer l'irrigation de l'ensemble du territoire, et notamment la partie orientale et « rétro-littoral » en étudiant et développant les liaisons transversales et notamment les liaisons est-ouest et autres liaisons nord-sud.</p> <p>Liaisons entre est et ouest de la Rance seront facilitées, et les intermodalités entre bus urbains de Saint-Malo et transports interurbains</p> <p>L'objectif du réseau territorial sera de limiter- en addition des circulations douces par ailleurs envisagées dans le SCOT et des effets de la cohérence recherchée entre emploi et habitat - les transports individuels motorisés dans une perspective de limitation des nuisances et pollutions qui en découlent et d'amélioration de la qualité du cadre de vie.</p> <p>Au surplus, des transports à la demande seront étudiés : leur objectif est plus social et lié à la mobilité de certaines catégories de la population (personnes âgées, malades, etc...) que destiné à un véritable report modal, mais leur importance de doit pas être sous-estimée dans l'équilibre du territoire</p>	<p>Développement du réseau de transports en commun.</p> <p>Présence de transports à la demande</p>		<p>Organisateurs de transports</p>

Objectifs SCoT 2007		Données références			Indicateur concerné
		Intitulé	Date de référence	Acquisition de la donnée	
<b>Un territoire de croissance, résolument actif et moderne</b>	<p>L'organisation d'un réseau de transports collectifs dans des conditions de faisabilité financières et techniques (accessibilité, confort, performance) est intrinsèquement liée à l'organisation du développement de l'urbanisation, qui doit favoriser la possibilité effective de rabattement des usagers sur les pôles. Le renforcement du réseau ferroviaire interne, l'amélioration du cadencement et la confortation des gares de proximité sont considérés également comme un élément stratégique dans l'aménagement du territoire, pour les trajets domicile-travail et dans le développement des nouvelles urbanisations.</p> <p>L'intermodalité suppose la prise en compte des liaisons douces : stationnement des vélos, vélo-train.</p> <p>L'aménagement des espaces attenants à ces pôles d'échanges doit favoriser l'intermodalité ainsi qu'une urbanisation propice au développement des fonctions : commerciales et de services, résidentielle avec une densité suffisante</p>	<p>Développement du réseau de transports en commun.</p> <p>Présence de transports à la demande</p>		Organisateurs de transports	<b>Transports en commun</b>
	<b>La place des équipements de proximité et des services à la population</b>				
	Présence de recommandations mais absence d'orientations.	Absence d'indicateur			

### 3. Suivi et évaluation des indicateurs

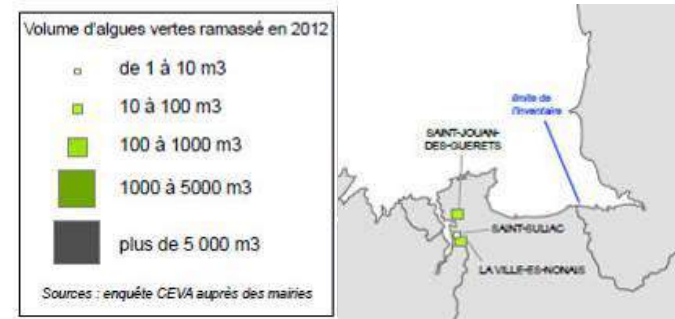
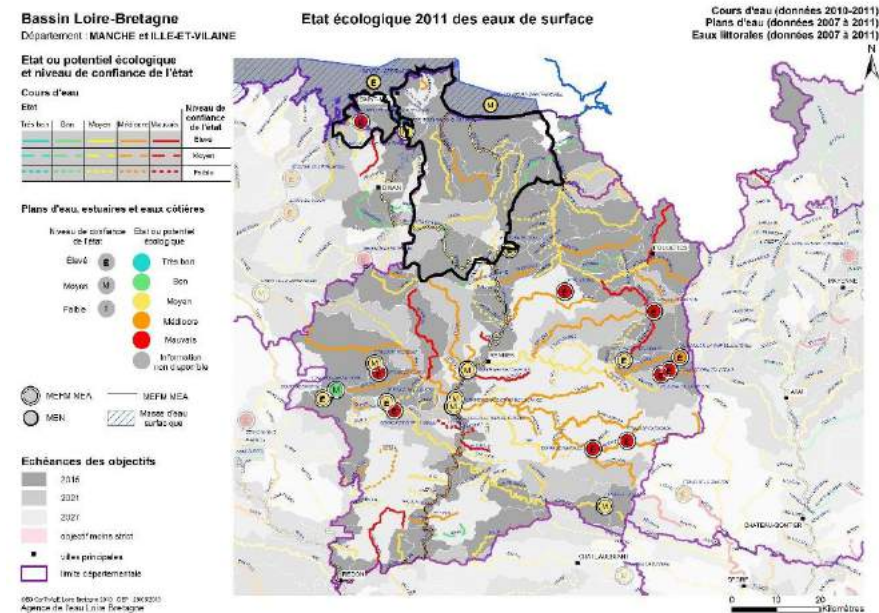
#### 1) Indicateurs environnementaux

#### - Ressource en eau

Concernant la qualité des eaux superficielles, les données collectées sur la période 1999-2012 par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) semblent témoigner d'une tendance plutôt à la baisse pour les matières phosphorées. Les concentrations en nitrates semblent aussi suivre cette tendance depuis 2007, mais les teneurs restent conséquentes et les cours d'eau classés en qualité moyenne à médiocre. Les teneurs en pesticides dépassent elles aussi régulièrement les seuils autorisés, la pression de détection et le nombre de molécules détectées étant de plus en plus important. Pour les eaux littorales, les eaux côtières comme estuariennes sont jugées en bon état chimique mais à l'état biologique jugé moyen. Il est vrai que l'Estuaire de la Rance connaît une amélioration de la qualité de ses eaux depuis 2007, tout en voyant dans le même temps se développer un phénomène d'eutrophisation entraînant une prolifération des algues vertes dans l'estuaire. Pour les zones portuaires, la qualité est globalement bonne sauf pour une partie du port de Saint-Malo. Les eaux souterraines n'ont pas été étudiées lors de l'élaboration du SCOT initial faute de réseau de mesure. Les données 2011 de l'AELB mettent en évidence une hétérogénéité dans la qualité des eaux souterraines.

En l'absence d'objectifs chiffrés, il est impossible d'estimer précisément le niveau d'objectif atteint par le SCOT 2007. Il est toutefois possible de dire que si la tendance semble être à l'amélioration de la qualité des eaux quel que soit leur origine, les teneurs relevées restent encore relativement élevées pour certains paramètres (nitrates, pesticides), ce qui peut engendrer des perturbations écologiques comme les proliférations d'algues vertes sur la Rance.

Pour ce qui concerne l'eau potable, malgré la mise en service de nouvelles ressources, le territoire reste dépendant des apports extérieurs : sa consommation dépasse les 8 millions de m<sup>3</sup> pour une production de l'ordre de 7.7 millions de m<sup>3</sup>. En dehors de l'AEP, l'industrie et l'agriculture effectuent aussi des prélèvements de l'ordre de 260 000 m<sup>3</sup> pour le premier et 300 000 m<sup>3</sup> pour le second en 2012. L'ensemble de ses captages dispose d'une procédure de protection terminée ou en révision. Les rendements des différents réseaux de distribution sont tous supérieurs à 80% (moyenne nationale : 76%).



Evaluation de l'indicateur au regard des objectifs SCoT 2007

## - Qualité de l'air

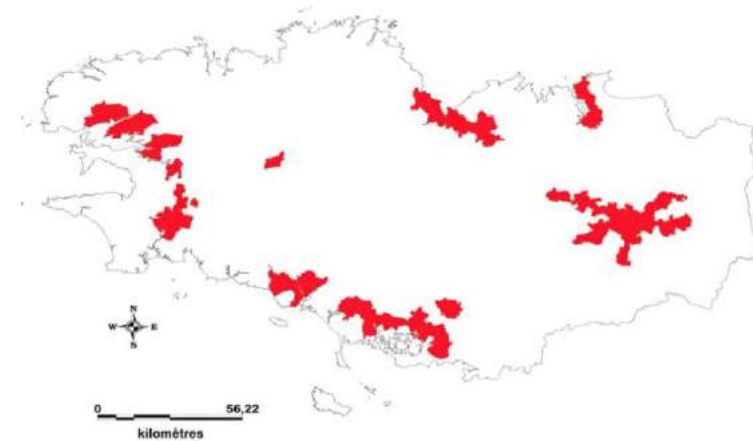
Lors de l'élaboration du SCOT en 2007, la qualité de l'air a été évaluée à bonne voire très bonne. Il est toutefois nécessaire de rappeler que ces mesures ne couvraient pas l'ensemble du territoire (une station à Saint-Malo) ni l'ensemble des polluants.

Les mêmes limites se posent en 2012 puisqu'il n'existe toujours qu'une seule station de mesure sur le territoire mesurant seulement deux polluants (Ozone et oxyde d'azote). Pour ces deux éléments, il n'est pas aisé de dégager une quelconque évolution, mais les chiffres restent globalement bons. On notera toutefois que les communes de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Malo et Saint-Père sont identifiées comme sensibles à la qualité de l'air par le SRCAE, le trafic routier ou les émissions des appareils de chauffage pouvant engendrer des émissions de particules fines comme sur la ville voisine de Saint-Brieuc.

Dans ce cadre les actions menées pour le développement des transports en commun et la modification de la répartition modale des déplacements des habitants du territoire vont dans le bon sens (Cf. indicateurs Mode de déplacement et Transport en commun).

### Communes sensibles à la qualité de l'Air en Bretagne en 2012 (Source : SRCAE)

Définition des communes sensibles



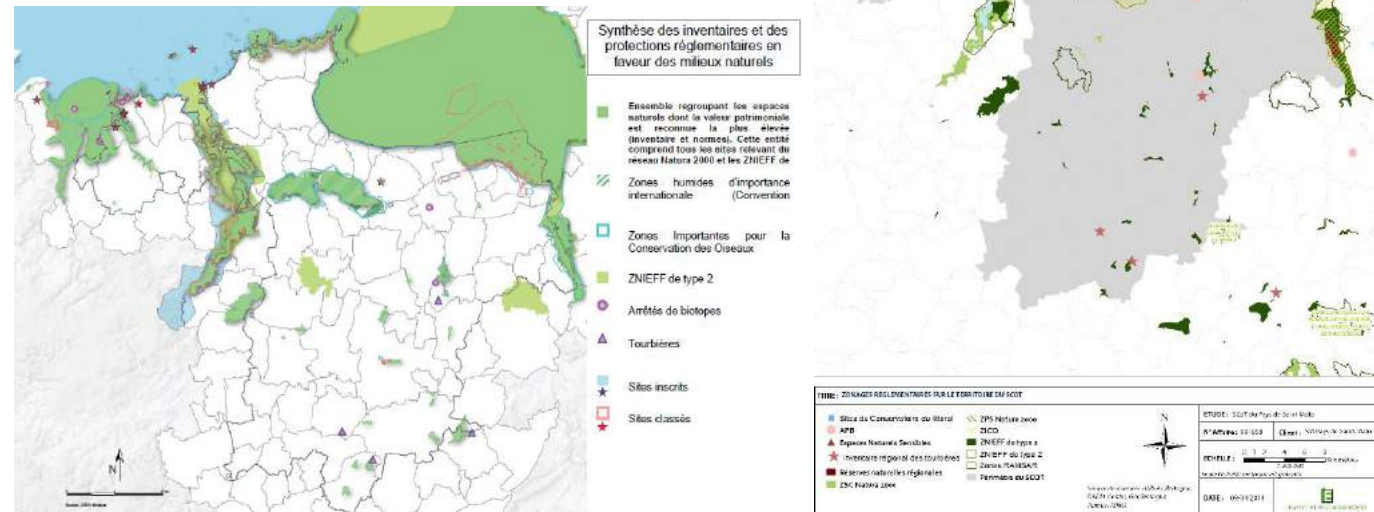
Evaluation de l'indicateur au regard des objectifs SCoT 2007



**- Protection du patrimoine naturel**

L'observation des zonages réglementaires du patrimoine naturel ne met pas en avant d'évolution notable des surfaces concernées sur le Pays de Saint-Malo pour la période 2007-2014.

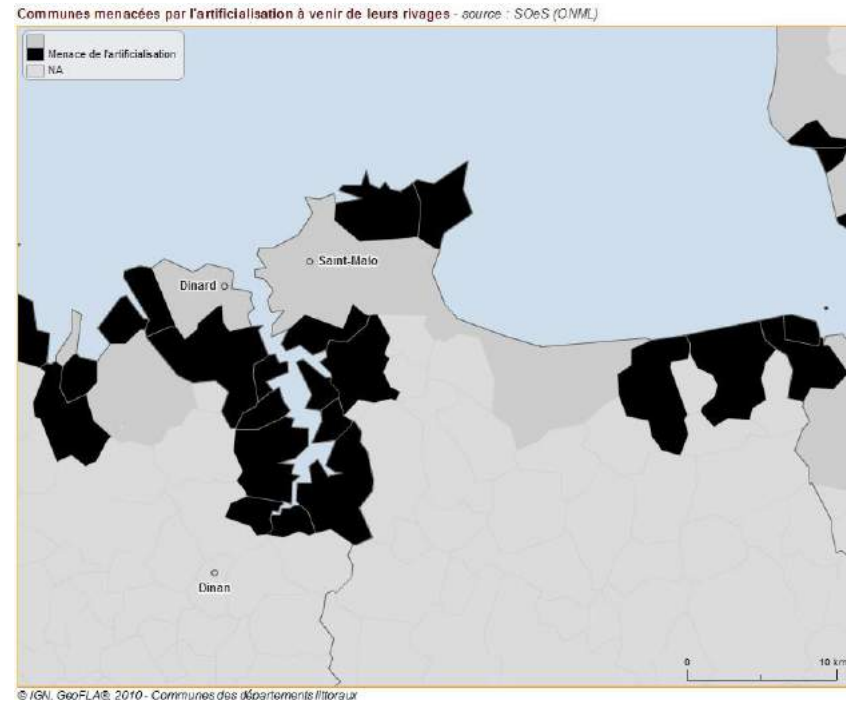
Concernant la prise en compte des espaces naturels stratégiques ainsi que les coupures d'urbanisation identifiés dans le SCOT 2007, l'analyse des données disponibles met en évidence la présence de quelques points de sensibilités.



Zonages réglementaires du patrimoine naturel en 2007 et 2014 sur le Pays de Saint-Malo

Pour ce qui concerne la frange littorale, les données analysées par l'Observatoire

National de la Mer et du Littoral (ONML) ont permis de faire ressortir les communes littorales les plus menacées concernant l'artificialisation à venir des rivages. Elles cumulent en effet faible artificialisation, faible niveau de protection élevée et nette pression anthropique sur la période récente. De nombreuses communes du Pays de Saint-Malo semblent concernées par ce risque.



Deux lots de descripteurs ont été utilisés pour construire une typologie des 883 communes littorales maritimes métropolitaines (au sens de la loi « Littoral ») au regard de leur bande côtière, les pressions qui s'y exercent et leur niveau de protection :

- des données fines sur la bande côtière 0-250 m :
  - ✓ niveau d'artificialisation ;
  - ✓ niveaux de protection : part des territoires concernés par des protections élevées (protections foncières et/ou réglementaires et/ou forêt publique), part des territoires protégés (toutes protections comprises dont les protections contractuelles) ;
- des données statistiques communales complémentaires : ces données permettent de caractériser les pressions exercées au sein de chaque commune et leurs évolutions lointaines et récentes

**- Protection du patrimoine agricole**

Le SCoT 2007 n'indique pas d'objectifs chiffrés en matière de préservation des terres agricoles, ni des emplois associés.

Toutefois, à travers les orientations définies, le SCoT 2007, souhaite favoriser le maintien des exploitations agricoles ainsi qu'une meilleure prise en compte de leur fonctionnement dans les documents d'urbanisme.

Les tendances 2000-2010, montrent que l'activité agricole et le patrimoine associé ont connu une forte diminution sur les dix dernières années. La SAUe (surface agricole utile des exploitations situées sur le Pays de Saint-Malo) a très fortement diminué avec une baisse de plus de 5 000 hectares. De même le nombre d'exploitations agricoles a chuté de plus d'un tiers en 10 ans.

En matière d'emplois, le Pays a connu une très forte diminution des chefs d'exploitation et coexploitants ainsi que des conjoints non exploitants. Seul le nombre de salariés hors famille a très légèrement augmenté.

	Evolution 2000-2010 de la SAUe	
CC DOL	397	3,90%
CC MSM	-1343	-10,07%
CC BR	-2642	-9,02%
CC CE	-199	-3,73%
SMA	-1342	-9,14%
<b>PAYS</b>	<b>-5129</b>	<b>-7,04%</b>

Source : Agreste 2000 et 2010 pour SAUe

**Evolution de la SAUe entre 2000 et 2010 (en hectares)**

EPCI	Ensemble	Moyennes et grandes	Petites
BSM	-39%	-26%	-61%
CE	-32%	-26%	-42%
DOL	-34%	-22%	-50%
BR	-38%	-31%	-50%
SMA	-34%	-38%	-28%
<b>Pays de Saint-Malo</b>	<b>-36%</b>	<b>-30%</b>	<b>-46%</b>

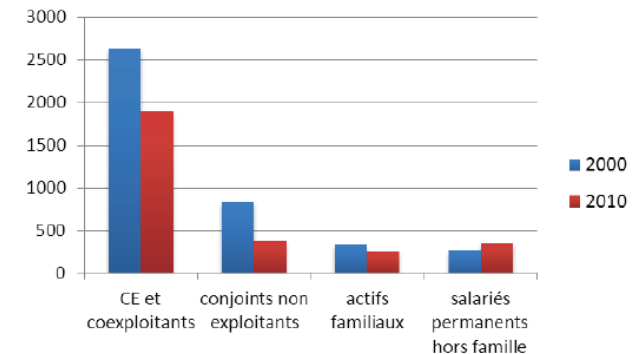
Les résultats intègrent des estimations réalisées par Agreste.  
Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010

**Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 par EPCI**



Source : SAFER Bretagne 2005 à 2011

**Répartition du changement de destination des terres agricoles du Pays de Saint-Malo sur la période 2005-2011**



Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

**Evolution du statut des actifs permanents dans les exploitations du Pays de Saint-Malo entre 2000 et 2010**

**Evaluation de l'indicateur au regard des objectifs SCoT 2007**

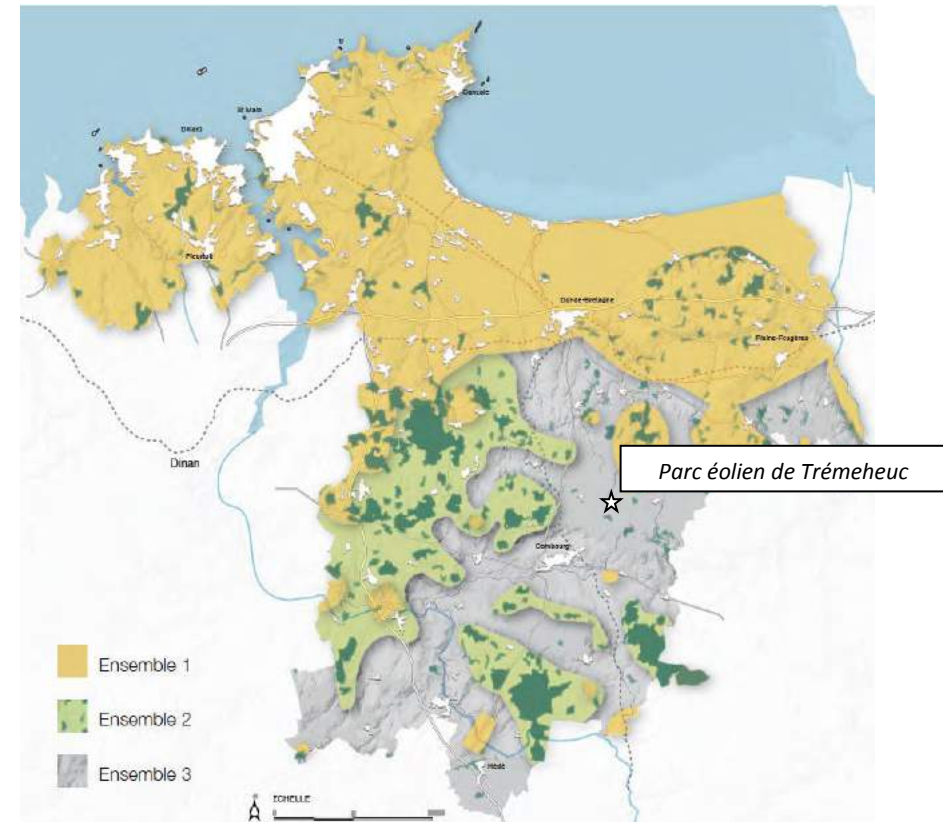
**- Energie**

Il n'était pas clairement établi d'objectif chiffré concernant l'aspect énergétique dans le SCOT2007. La majeure partie des éléments présentés concerne la production d'énergie éolienne. Or depuis 2007, un seul parc éolien a vu le jour sur le territoire du Pays de Saint-Malo. Ce dernier est positionné sur un ensemble identifié comme favorable dans le SCOT.

Sur le territoire, la principale source d'énergie renouvelable reste en 2014 l'usine marémotrice de la Rance qui produit l'équivalent de 12% de la consommation énergétique du Pays de Saint-Malo. Les autres sources d'énergie renouvelable permettent de couvrir 8% des besoins du territoire.

L'effort à mener pour atteindre les objectifs fixés par le SRCAE est conséquent, avec pour but de couvrir 11 à 16% des besoins énergétiques locaux (hors Rance, 25 à 33% en incluant la Rance).

Positionnement des parcs éoliens sur le Pays de Saint-Malo



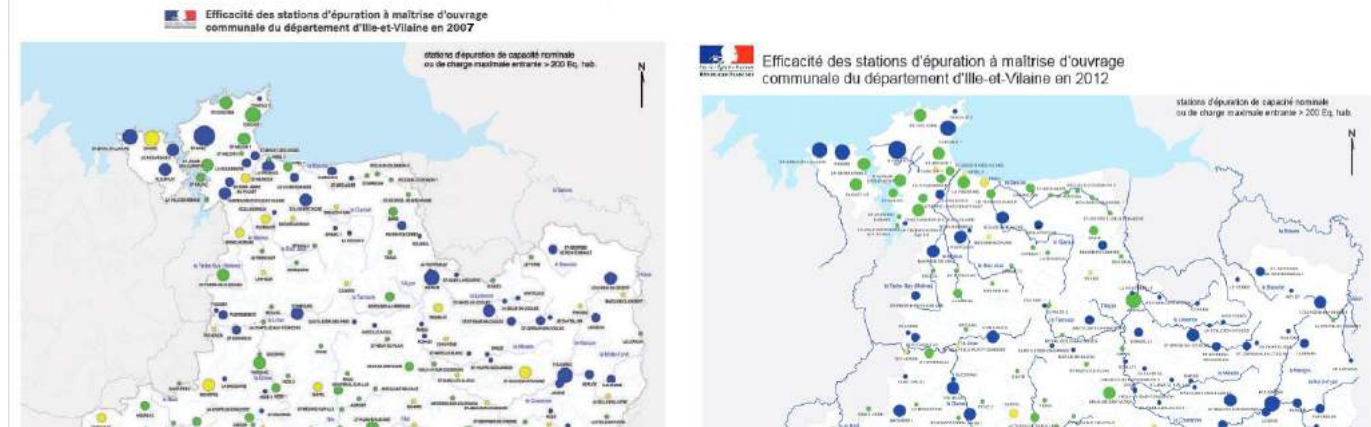
**Evaluation de l'indicateur au regard des objectifs SCoT 2007**

**- Risques et nuisances**

Sur le Pays de Saint-Malo, l'analyse des deux cartes produites en 2007 puis 2012 par la DDTM permet de s'apercevoir une amélioration des performances des stations d'épuration de taille conséquente comme celles de Dinard ou de Cancale. Certaines stations de taille plus modestes sont en revanche passées en catégorie « B », des améliorations étant donc à prévoir.

Enfin, on note en 2012 la présence de plusieurs stations ne répondant pas aux prescriptions réglementaires préfectorales. Il s'agit pour la plupart de station de petite taille (< 2 000 EH) : Bager-Morvan (800 EH), La Chapelle-aux-Fitzmeens (350 EH), Hirel 1 (1 000 EH), Hirel 2 (800 EH), Saint-Méloir 2 (400 EH), Trans (350 EH) et Tréverien (300 EH).

### Efficacité des STEU communales du département d'Ille-et-Vilaine en 2007 et 2012 (Source : Observatoire de l'eau en Bretagne)



RÉFÉRENCES DES CLASSEMENTS			SITUATIONS CORRESPONDANTES
Lettre	Couleur	Appréciation	
C	JAUNE	Insuffisante	<b>Le rejet n'est pas conforme aux prescriptions réglementaires en vigueur</b> : non respect de la qualité requise ou des conditions restrictives autorisant le rejet (par exemple non respect des périodes d'interdiction de rejet).
B	VERT	Satisfaisante mais à améliorer	<b>Respect de l'arrêté préfectoral en vigueur mais les conditions de fonctionnement sont à améliorer.</b> Exemples : la capacité de traitement ou les performances épuratoires doivent être renforcées à court terme, des travaux de réhabilitation des ouvrages sont nécessaires, la charge hydraulique de référence reçue est fréquemment dépassée...
A	BLEU	Bonne	<b>Respect de l'arrêté préfectoral en vigueur.</b> <i>Attention le classement «BLEU» ne préjuge pas systématiquement du respect des objectifs de qualité du milieu récepteur.</i> L'examen de cette conformité est réalisé lors du renouvellement des autorisations de rejet ou à l'initiative du préfet en application des dispositions des art R 214-17 et R 214-39 du code de l'Environnement.

#### Evaluation de l'indicateur au regard des objectifs SCoT 2007

## 2) Indicateurs démographiques

### - Evolution et répartition de la population

Le Pays de Saint-Malo a connu une hausse assez significative de sa population entre 1999 et 2011 en passant de 150 457 à 164 750 habitants, soit un accroissement de + 14 293 habitants en 12 ans.

L'accroissement annuel moyen de 0,76 % par an entre 1999 et 2011, est beaucoup plus élevé que celui vécu dans les années 90 (entre 1990 et 1999), évalué à +0,5% par an.

Il représente une arrivée de 1 215 habitants supplémentaires par an, contre 700 en moyenne entre 1990 et 1999.

L'objectif du SCoT d'accroissement de plus de 1 000 habitants par an, notamment sur la période 2005-2015 est largement atteint.

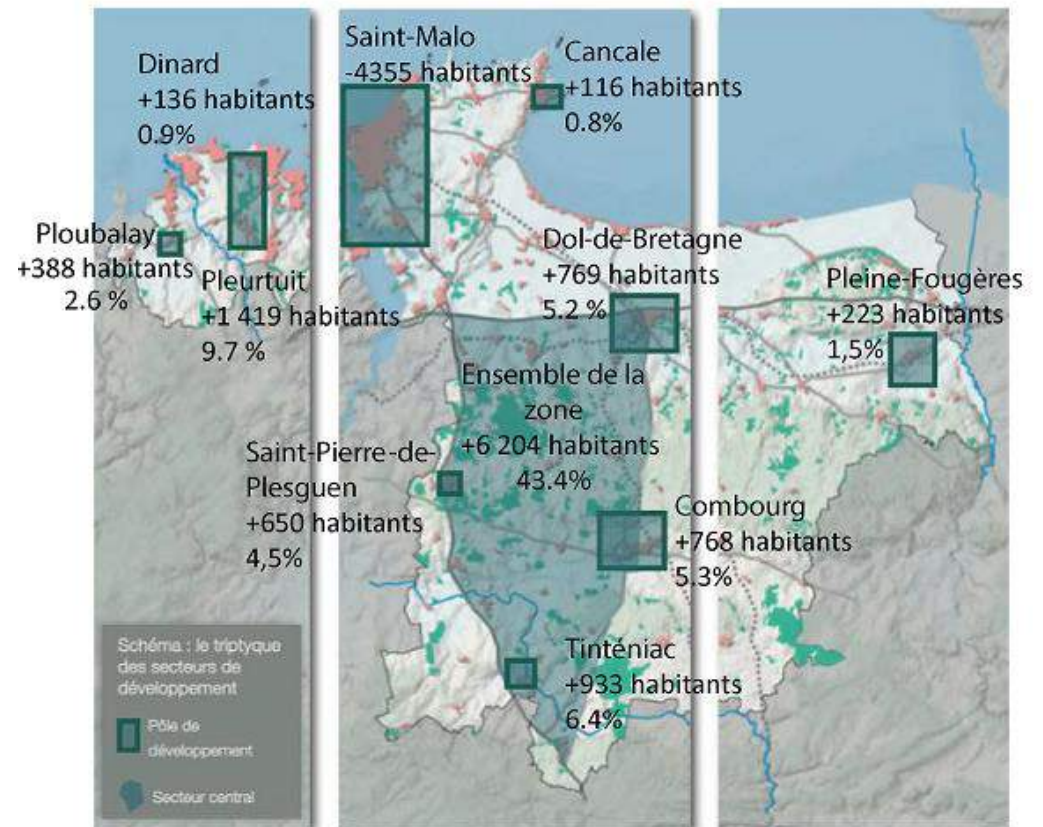
Les dynamiques observées indiquent toutefois un déséquilibre important de l'armature démographique en place, notamment avec une forte diminution de la population sur la ville de Saint-Malo.

Du point de vue démographique, les pôles de Dol-de-Bretagne, Combourg, Tinténiac et Saint-Pierre de Plesguen ont pleinement joué leur rôle d'accueil démographique.

L'accueil démographique des pôles de Cancale et Pleine Fougères sont en revanche moins importants. Le pôle de Pleine Fougères, bien que possédant une dynamique modérée, accueille de la population, ce n'est en revanche pas le cas de l'ensemble des communes de la c.c. de la Baie du Mont Saint-Michel dont 6 communes possèdent une croissance inférieure à 1%. Depuis le SCoT 2007, le déséquilibre ne s'est pas accentué par rapport à l'ensemble du Pays. En revanche, le déséquilibre s'accroît par rapport aux EPCI voisines : Pays de Dol de Bretagne et Bretagne Romantique.

**Evolution du nombre d'habitants à l'échelle du Pays entre 1999 et 2011 :**  
+14 293 habitants

**Evolution du nombre d'habitants par polarités entre 1999 et 2011 :**



La « dorsale de développement » se lit très clairement sur le territoire avec plus de 43% de l'accueil démographique (pôles non inclus). L'effet de dilution souhaité par le SCoT 2007 est présent, mais l'accueil démographique surdimensionné sur cet espace dilue par la même occasion la population qui aurait pu se concentrer davantage dans les polarités.

La « dorsale de développement » participe à un déséquilibre du territoire vers l'ouest.

#### Evolution du nombre d'habitants par EPCI entre 1999 et 2011 :

	1999	2011	Nombre habitants supplémentaires en moyenne par an entre 1999-2011
CC Bretagne Romantique	24 946	33 000	671
CC Côte d'Emeraude	26 614	29 097	207
CC Dol-de-Bretagne	12 108	14 476	197
CC Baie Mont St Michel	7 679	8 480	67
SMA	79 110	79 697	49
SCoT	150 457	164 750	1 191

#### Evaluation de l'indicateur au regard des objectifs SCoT 2007

### - Renouvellement de la population

L'indice de jeunesse passe de 0,9 en 1999 à 0,83 en 2010.

Le SCoT anticipait un indice de jeunesse prévisionnel de 0,7 en 2030.

Avec un indice de 0,83 en 2010, le Pays est pleinement dans la prévision indiquée.

Malgré le vieillissement de la population qui s'observe au même titre que sur l'ensemble du territoire national, un accueil de jeunes ménages (30-44 ans) s'est observé dans le sud du Pays.

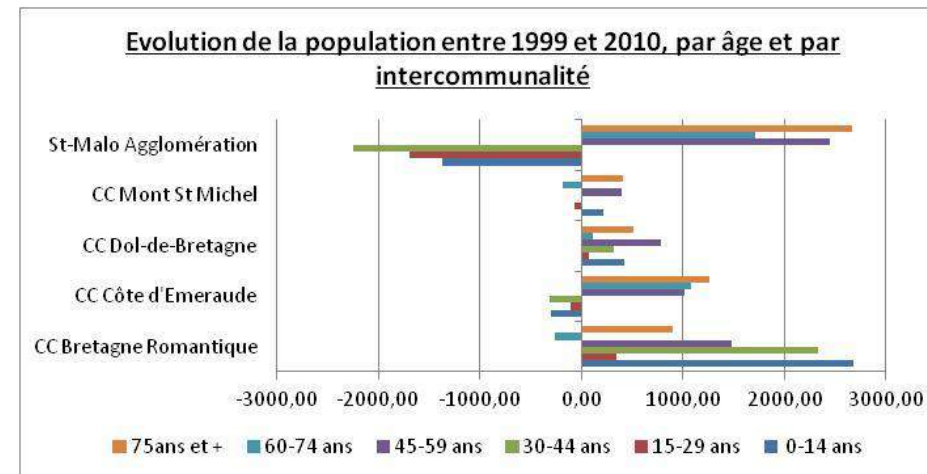
A contrario, le nombre de 30-44 ans a fortement diminué au nord-ouest du Pays (St-Malo agglomération et c.c. Côtes d'Emeraude).

L'objectif SCoT est donc mitigé, il y a bien eu un accueil de population renouvelée, mais celle-ci est très localisée et participe à un déséquilibre du territoire.

#### Evolution de l'indice de jeunesse :

Indice de jeunesse passant de 0,9 en 1999 à 0,83 en 2010.

#### Evolution de la population par tranches d'âge :



#### Indice de jeunesse au sein des communes du Pays de Saint-Malo en 2010

#### Evaluation de l'indicateur au regard des objectifs SCoT 2007

### 3) Indicateurs habitat

#### - Evolution et répartition des logements

L'analyse en matière de logements peut également s'appuyer sur les données annualisées de Sitadel, sur la période 2007-2011.

Sur la période, ce sont entre 1 237 et 2 416 logements qui ont été commencés par an. La dynamique constructive est donc beaucoup plus élevée que les 1 000 logements par an inscrits comme objectif au SCoT 2007.

Le pôle de Saint-Malo avec 2 300 logements de commencés sur la période joue pleinement son rôle de principal pôle urbain du territoire. Le phénomène de résidences secondaires et les opérations de renouvellement urbain ont toutefois limité l'évolution du nombre de résidences principales.

Les pôles secondaires de Cancale, Dol-de-Bretagne et Combourg jouent pleinement leur rôle avec plus de 200 logements commencés sur chaque pôle sur les 5 années recensées. Tinténiac et Saint-Pierre de Plesguen avec plus de 100 logements participent également au phénomène dans une proportion plus faible due à la structure actuelle de ces communes.

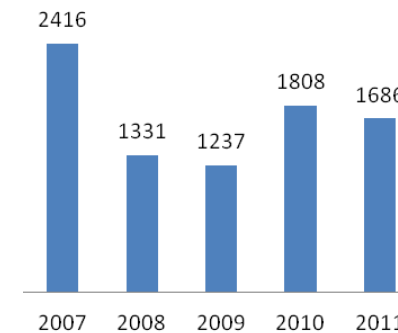
En revanche, il apparaît qu'avec environ 10 logements commencés par an pour la commune de Pleine-Fougères, la dynamique est faible pour assurer un « renforcement » de ce pôle secondaire. En matière de dynamique constructive, l'ensemble de la communauté de communes de la Baie du Mont Saint-Michel est en deçà de la moyenne du Pays, il n'y a donc pas un rééquilibrage mais bien une accentuation de l'écart avec le reste du territoire.

La « dorsale de développement » du territoire tout comme les communes de Ploubalay et Pleurtuit, participent à un déséquilibre du territoire vers l'ouest.

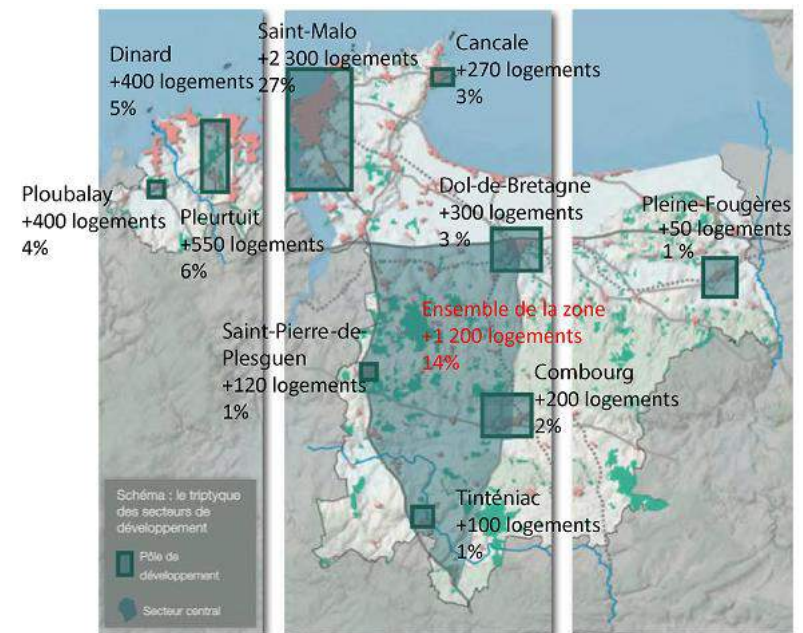
#### Evaluation de l'indicateur au regard des objectifs SCoT 2007

#### - Diversité et mixité de l'habitat

#### Evolution du nombre de logements commencés à l'échelle du Pays entre 2007 et 2011 :



#### Evolution et répartition des logements commencés par polarités entre 2007 et 2011 :





D'après les données Sitadel entre 2002 et 2011, 53% des logements commencés sur le Pays de Saint-Malo étaient de type individuel pur, contre 10% en individuel groupé et 37% en collectif et en résidence. A l'instar de ce qui s'est observé à l'échelle nationale, les années 2008 et 2009 ont été marquées par une crise de production immobilière après 6 années de croissance affirmée.

Alors que les logements individuels représentent plus de 72% du parc immobilier en 2010, ils ne représentent que 63% des logements commencés entre 2002 et 2011. Après une période où les logements individuels continuaient à être la règle, une diversification du parc immobilier commence à s'observer.

Parmi les logements commencés sur le Pays depuis 2007, la part de logements collectifs a fortement augmenté par rapport à ce que le territoire connaissait auparavant. Il ne s'agit pas d'un effet SCoT à proprement parler puisque la tendance s'observait déjà en 2007 (où le nombre de logements collectifs était supérieur au nombre de logements individuels purs) mais les tendances corroborent les objectifs du SCoT 2007.

Dans les 4 PLH du Pays, des objectifs de diversification du parc immobilier sont affichés, tant en matière de logements locatifs sociaux qu'en forme d'habitat différencié.

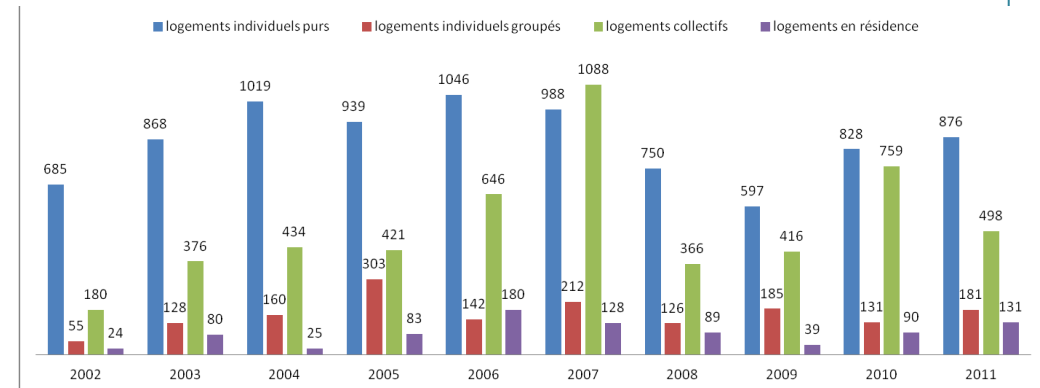
A l'échelle du Pays de Saint-Malo, la part de logements HLM recensés par l'INSEE dans le parc immobilier est en baisse : passage de 15% à 13%. A noter que cela ne concerne que les logements sociaux publics. La communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel est la seule EPCI dont la part de logements sociaux a augmenté mais c'est également celle sur laquelle l'accès au logement est le moins difficile pour les ménages modestes.

Le parc locatif social est inégalement réparti sur le territoire. Cependant, une grande volonté d'y remédier est affichée dans les quatre PLH du Pays :

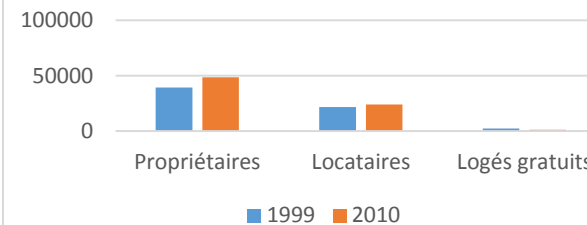
- PLH Côte d'Emeraude : mise en place de servitude de mixité sociale dans les PLU.
- PLH Saint-Malo Agglomération : Favoriser le développement et le rééquilibrage de l'offre locative aidée.
- PLH Pays de la Bretagne Romantique : Développer et mieux répartir l'offre locative sociale.
- PLH de la Baie du Mont Saint-Michel : établissement et suivi d'une programmation de logements sociaux.

### Evaluation de l'indicateur au regard des objectifs SCoT 2007

### Evolution du nombre de logements commencés par typologie :



### Répartition des différents statuts d'occupation



	Résidences HLM louée vide en 2010	Résidences HLM louée vide 2010 %	Résidences HLM louée vide en 1999	Résidences HLM louée vide en 1999 %
CC Bretagne Romantique	932	7%	774	8%
CC Côte d'Emeraude	1 676	12%	1 441	12%
CC Dol-de-Bretagne	534	9%	536	11%
CC Baie du Mont St Michel	266	7%	181	6%
SMA	6 286	17%	6 355	19%
SCoT Pays Saint-Malo	9 694	13%	9 287	15%

#### 4) Indicateurs économiques

##### - Emplois

On dénombre 60 147 emplois au sein du Pays en 2010 contre 50 359 en 1999, ce qui représente une augmentation de 19%, supérieure à l'évolution de la population active résidente sur le territoire du Pays (+15%).

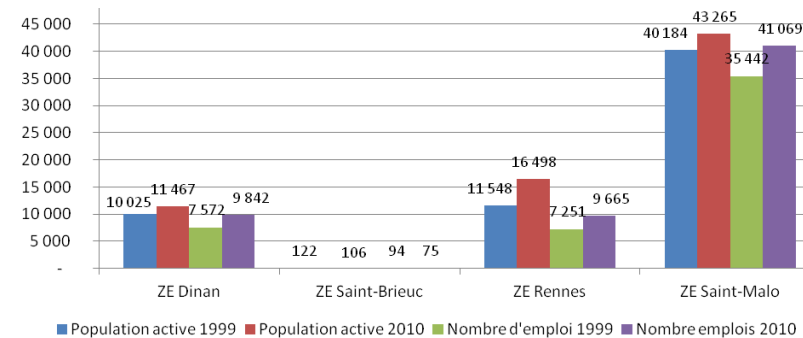
D'un point de vue quantitatif, l'objectif SCoT est largement atteint puisque l'indice de concentration de l'emploi à l'échelle du SCoT a progressé depuis 10 ans.

La concentration des emplois s'est accentuée sur les principaux pôles urbains du territoire, renforçant le déséquilibre démographique et le décalage entre les lieux de résidence des actifs et leurs lieux de travail.

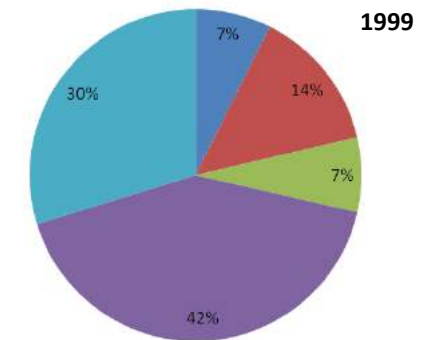
Entre 1999 et 2010, le nombre d'emplois industriels a augmenté, passant de 7 001 à 7 593. Bien que la part de ces emplois ait diminué sur la période, la tendance va dans le sens de l'objectif SCoT 2007. A l'échelle des ECPI, Saint-Malo Agglomération et la c.c. Dol-de-Bretagne, n'ont toutefois pas maintenu leur nombre d'emplois industriels.

En matière d'emplois agricoles en revanche, le Pays a vu leur nombre fortement diminuer entre 1999 et 2010, passant de 3 701 à 2 888. Seule la c.c. de Dol-de-Bretagne a maintenu et même augmenté ces emplois sur la période. La forte consommation d'espaces agricoles explique en partie cette diminution des emplois directement liés. Ce phénomène s'observe également au niveau national.

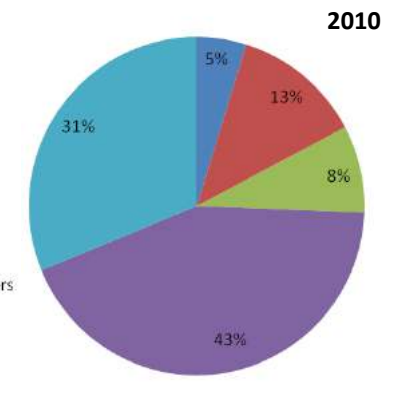
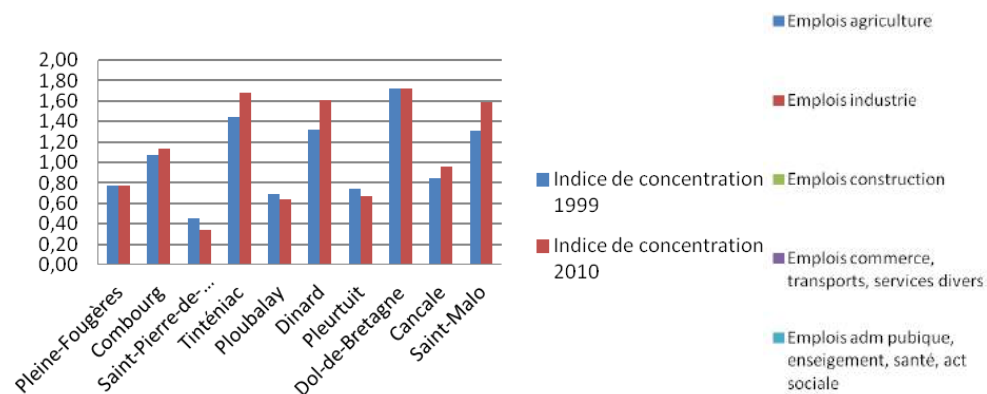
Evolution et répartition des actifs et des emplois du Pays selon la zone d'emploi :



Répartition des emplois selon la catégorie :



Indice de concentration des emplois sur les polarités du SCoT 2007 :



**- Développement des Zones d'Activités économiques**

Analyse des objectifs de développement du SCoT 2007 :

L'évaluation du développement des **188 ha programmés au sein des « sites spécifiques »** livre les enseignements suivants :

- Aéronautique : *pas de données*
- Tourisme : toujours en phase projet – non validé
- Technopole/tertiaire/enseignement supérieur : 33,5 ha de surface sur 73 ha programmés
  - o Développement de Blanche Roche : 33,5 ha
  - o Pas de développement de Croix Désilles
- Conchyliculture/ostréiculture : + 17,6 ha sur 48,5ha programmés
  - o Développement seulement au niveau des Camins

Au final, **51 hectares** sur deux sites Blanche Roche (technopole/tertiaire) et Les Camins (conchyliculture).

Concernant **les sites relais 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> intention, 304,5 hectares** étaient affichés en intention au SCoT 2007, l'évolution est la suivante :

- Sur le site de Moulin-Madame : Programmation de 21 ha. 16h étaient commercialisés en 2006 + 10ha en projet d'extension
- Site de Morandais : Programmation de 23ha. 10ha ouverts en 2006 + projet d'extension de 10ha
- Site de la Coudraie : Programmation de 14ha. 10ha ouverts en 2002 + 4,8ha en projet d'extension
- Site Actipole 2 : Programmation de 24 ha en 1<sup>ère</sup> intention et 24 ha en 2<sup>ème</sup> intention. 10ha ouverts en 2006 + 26 ha en création + 43 ha en projets d'extension

Orientation SCoT 2007		Situation 2014			Evolution 2003-2014		
Sites spécifiques	orientation SCoT 2007 (ha)		Commune	Année création	orientation SCoT 2007 (ha)	Evolution 2007-2014	Projet
Aéronautique	35	nc	Pleurduit		35		
Tourisme	40	ZA Saint-Père	Saint-Père-Marc-en-poulet		40		
Technopole/tertiaire/enseignement supérieur	total 73	Parc technopolitain Blanche Roche - PA Atalante Saint-Malo	Saint-Jouan-des-Guerêts	2008	total 73	33,5	
		ZAC Croix Désilles + Henri Lemarié + Henri Lemarié	Saint-Malo	1993			
conchyliculture/ostréiculture	48,5	Les Camins	Hirel	2007	48,5	17,6	en attente
		Le Vivier- Zone Mytillicole du Port OUEST	Le vivier-sur-Mer	1955			
		Cherrueix-St-Broladre - Zone Mytillicole du Port EST	Cherrueix	1981			

Orientation SCoT 2007		Situation 2014			évolution 2003-2014			
Sites relais 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> intention	ha	situation 2014	Commune	Année création	orientation SCoT 2007 (ha) 1 <sup>ère</sup> intention	orientation SCoT 2007 (ha) 2 <sup>ème</sup> intention	Evolution 2003-2014	Projet
Moulin Madame	21	Parc d'activités Moulin Madame - ZA Moulin Madame 1	Combourg	2000 (2006 : vente du 1er terrain)	21		16 ha ouverts depuis 2000	10
La Morandais	23	Zone d'activités de la Morandais	Tinténiac	1983	23		10 ha ouverts depuis 2006	10
		ZA La Morandais 2	Tinténiac	2006				
La Coudraie	14	ZA La Coudraie	Plugueuneuc	2002	14		10 ha ouverts depuis 2002	4,8
Actipole 2	24	ZA Actipole 1	Miniac-Morvan	1989	24	24	10 ha environ ouverts depuis 2005	26 ha en création ; 43 ha en projet d'extension
		ZA Actipole 2	Miniac-Morvan	2005				
		ZAC Actipole	Miniac-Morvan	2012				

- Site de Le Haut Mottais : 21 ha en programmation. 20 ha ouverts depuis 2003
- Site d La Richardais-Pleurtuit : 50 ha en programmation 1<sup>ère</sup> intention et 12 ha en 2<sup>ème</sup> intention. 70 ha ouverts depuis 2005
- Site de Rolandières : 30 ha en programmation. 19,5 ha ouverts depuis 2005 + 5 ha en projet d'extension
- Ros Landrieux : 28 ha en programmation. 8 ha ouverts depuis 2010 + 8 ha en projet d'extension
- Porte de Bretagne-Sains : 22 ha en programmation 1<sup>ère</sup> intention + 5 ha en 2<sup>ème</sup> intention. 3,5 ha en création + 26 ha en projet d'extension
- ZA St-George deGréhaigne : 8,5 ha en programmation : 5,6 ha en travaux
- Site relais 2<sup>ème</sup> intention : La Jannaie : 22ha en programmation. 8 ha ouverts depuis 2007.

Au total, depuis 2003, 172 hectares ont été ouverts et 142 hectares sont en projet.

Au regard des objectifs SCoT 2007, les projets réalisés sont en deçà des programmations initiales, tant pour les « sites spécifiques », que pour les sites relais. Toutefois, il s'agit davantage d'une diminution de la taille de chaque zone d'activités ou d'un étalement dans le temps du projet que d'une suppression de l'opération. Ces données sont toutefois à relativiser au regard de la fragilité du contexte économique national qui a tendance à fortement limiter le développement économique et à croiser avec des objectifs renforcés d'optimisation du foncier.

Le Haut Mottais	21	ZA Les Mottais	Saint-Malo	2003	21		20 ha ouverts depuis 2003	
La Richardais-Pleurtuit	50	PA de La Richardais-ZA L'Hermitage	La Richardais	1974	50	12	70 ha ouverts depuis 2005	
		PA de La Richardais-ZA La Ville Billy		1993				
		PA de La Richardais-Za La Marre		1990				
		PA de La Richardais-ZA Le Haut chemin		1993				
		PA de La Richardais-La Jannaie						
		ZA de la Ville es Meniers	Pleurtuit	2005				
		Cap Emeraude-ZA du Tertre Esnault		2005				
Rolandières	30	ZA Les Rolandières 4-tranche n°4	Dol-de-Bretagne	2007	30		19,5 ha ouverts depuis 2005	5
		ZA Les Rolandières EST-tranche n°5		2005				
		ZA Les Rolandières EST 2-tranche n°6		2007				
		ZA Les Rolandières Est 3-tranche n°7	Baguer-Pican	Projet en cours (2016/2017)				
Ros Landrieux	28	ZA Les Vignes Chasles 1	Roz-Landrieux	2010	28		8 ha ouverts depuis 2010	8
		ZA Les Vignes Chasles 2		2015				
Porte de Bretagne-Sains	22	ZA La Fontaine au Jeune	Sains	2016	22	5		3,5 ha en création ; 26 ha en projet
ZA Saint-George-de-Gréhaigne	8,5	ZA le Bas St-Georges	Saint-Georges-de-Gréhaigne		8,5			5,6 ha en travaux
		PA Le Point du Jour		2015				
La Jannaie	22	ZA La Janais	Saint-Malo	2007		22	8 ha ouverts depuis 2007	

### Evaluation de l'indicateur au regard des objectifs SCoT 2007

**- Capacité d'hébergement touristique**

Le SCoT 2007 inscrivait dans ses objectifs le développement de la capacité d'hébergement touristique et plus particulièrement sur les secteurs ruraux.

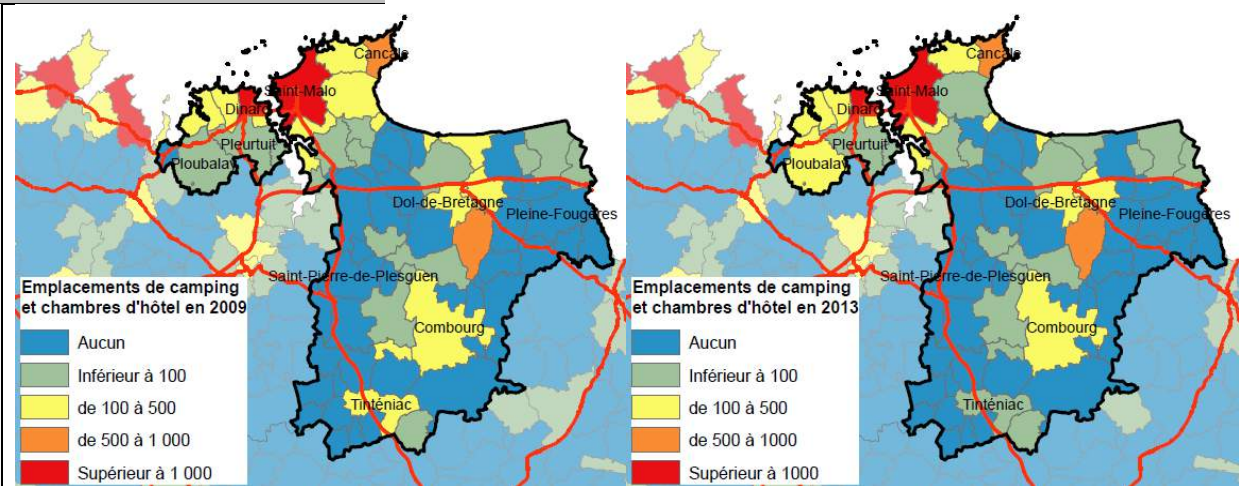
Le Pays de Saint-Malo compte 100 632 gîtes ruraux en 2013 avec un taux d'occupation de 51%. L'évolution est négative (-5,1%) par rapport à l'année 2012.

Si sur le Pays, le nombre de chambres d'hôtel a progressé entre 2009 et 2013, c'est essentiellement dû au secteur littoral. Les communes rurales hors littoral comptent en 2013, d'après les données INSEE, 11 hôtels, soit 236 chambres alors qu'on dénombrait 13 hôtels soit 310 chambres en 2009.

En 2013, 10 des 50 campings sont situés sur ces communes rurales hors littoral représentant 1 468 emplacements. Malgré le maintien du nombre de camping par rapport à 2009, une baisse du nombre d'emplacements (1 586 en 2009) est à souligner.

La baisse de la capacité d'hébergement des campings est toutefois à relativisée au regard des évolutions des pratiques associées. En effet, le développement des bungalows réduit le nombre d'emplacements mais participe au développement d'une offre qualitative sur le territoire.

Maintien global de la capacité d'hébergement sur le pays davantage dû au renforcement de l'offre sur le littoral, surtout en hôtel.



**Evolution du nombre d'emplacements de camping et de chambres d'hôtel entre 2009 et 2013 - source : INSEE 2010**

	Hôtels en 2013	Chambres dans hôtels en 2013	Hôtels en 2009	Chambres dans hôtels en 2009
CC Baie Mont St Michel	3	50	2	22
CC Bretagne Romantique	6	141	6	135
CC Côte d'Emeraude	26	914	29	943
CC Dol-de-Bretagne	6	110	5	93
SMA	96	2830	100	2699
Communes rurales	11	236	13	310
Pays de Saint-Malo	137	4045	142	3892

**Evolution du nombre d'hôtels et de chambres d'hôtels entre 2009 et 2013 - source : INSEE 2013**

	Campings en 2013	Emplacements de camping en 2013	Campings en 2009	Emplacements de camping en 2009
CC Baie Mont St Michel	2	116	2	123
CC Bretagne Romantique	4	372	4	404
CC Côte d'Emeraude	14	2081	14	2014
CC Dol-de-Bretagne	5	1144	6	1291
SMA	25	3835	27	3986
Communes rurales	10	1468	10	1586
Pays de Saint-Malo	50	7548	53	7818

**Evolution du nombre de campings et d'emplacements de campings entre 2009 et 2013 - source : INSEE 2013**

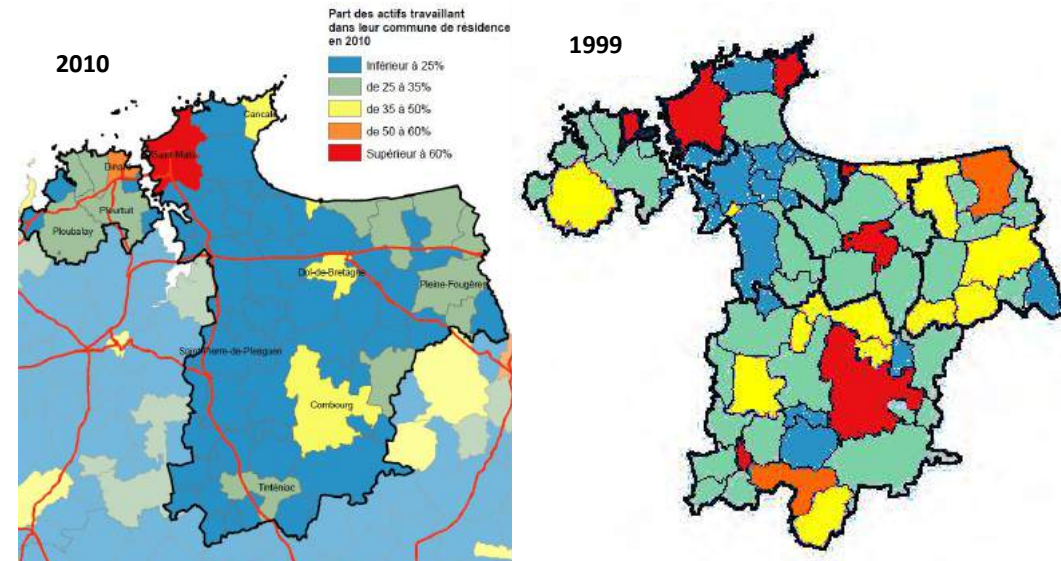
## 5) Indicateurs mobilité

### - Mode de déplacement des habitants

Les actifs du Pays de Saint-Malo travaillent pour 40% d'entre eux sur leur commune de résidence alors qu'ils étaient encore 51% à le faire en 1999. C'est toutefois plus que pour les départements de l'Ille et Vilaine (36%) et des Côtes d'Armor (34%).

Le nombre de communes où la proportion d'actifs travaillant dans leur commune de résidence est supérieure à 50% a diminué depuis 1999 (Trimer, Combourg, Dol-de-Bretagne et Cancale ont entre 35 et 50% de leurs actifs travaillant dans leur commune de résidence).

L'évolution des modes de transport depuis le SCoT de 2007 met en avant une diminution de la part des actifs n'utilisant aucun transport ou la marche à pied (16% en 1999 contre 12% en 2010) au profit de la voiture particulière (71% en 1999 contre 79% en 2010). La proportion des deux roues et des utilisateurs des transports en commun est restée stable.



Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence en 2010 et en 1999 – source : INSEE 2010

	Aucun transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture particulière	Transport en commun
Pays de Saint-Malo en 2010	6%	6%	4%	79%	4%
Pays de Saint-Malo en 1999	9%	7%	4%	71%	5%

Modes de transport utilisé par les actifs occupés tout lieux d'emploi confondus en 2010 - source : INSEE 2010

**- Transports en commun**

**Développement du réseau interurbain**

Deux nouvelles lignes dans le réseau Illenoo (une annuelle, reliant Dol à Pontorson avec 4 départs par jour en moyenne en semaine et 3 le samedi et une estivale, entre Pontorson et Saint-Malo).

**Développement du réseau urbain**

Saint-Malo Agglomération a développé son réseau de transport urbain avec la création de cinq lignes en direction des communes périphériques de l'agglomération (Le Tronchet, Lillemer, La Fresnaie, Saint-Jouan-des-Guérets et Hirel). La CC Baie du Mont Saint-Michel est devenue autorité organisatrice de transport de second rang et a développé son réseau Gallo'Bus avec la mise en place de deux lignes reliant les communes du canton non desservies par les liaisons départementales et la gare de Dol-de-Bretagne.

**Mise en place du TAD :**

Les quatre EPCI, hors la CC de Dol-de-Bretagne, ont développé les transports à la demande depuis le SCoT 2007. La CC Dol-de-Bretagne propose un service de cars en direction du Mont Saint-Michel coordonné avec les horaires de trains.

**Trafic du réseau ferroviaire**

Le nombre de TER reliant les villes de Rennes et de Saint-Malo en 2013 est identique à celui du SCoT de 2007. Par contre, les liaisons effectuées sur le tronçon ouest vers Dinan est en moyenne de 10 trains par jour contre 6 mentionnés dans le SCoT de 2007, et sur le tronçon est vers Avranché, 6 TER circulent quotidiennement contre 3/4 recensés dans le SCoT de 2007.

Bien que l'évolution des modes de déplacement ne mette pas encore en avant une accentuation de la pratique des transports en commun (cf. indicateur précédent), le développement de l'offre est important sur le Pays de Saint-Malo, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

	Nombre de lignes Illenoo en 2007	Nombre de lignes Illenoo en 2014
Pays de Saint-Malo	4	6

*Evolution du transport interurbain en Ile-et-Vilaine - source : SCoT 2007 et plan Illenoo 2014*

	TAD en 2007	TAD en 2014
CC Baie Mont St Michel	0	1
CC Bretagne Romantique	0	1
CC Côte d'Emeraude	0	1
CC Dol-de-Bretagne	0	0
SMA	0	1
Pays de Saint-Malo	0	4

*Evolution des transports à la demande au sein des EPCI du Pays- source : site des EPCI*

	Réseau de transport urbain en 2007	Réseau de transport urbain en 2014
CC Baie Mont St Michel	0	2
SMA	12	17
Pays de Saint-Malo	12	19

*Evolution des réseaux de transports urbains au sein des EPCI du Pays- source : site des EPCI*

Arrêts desservis	Nombre de trajets quotidiens 2014	Nombre de trajets quotidiens recensés dans le SCoT de 2007
Saint-Malo-Dol-Rennes	16	12/13
Dol-de-Bretagne-Dinan	10	6
Dol-Pontorson-Avranché	6	3/4

*Nombre de trajets quotidiens en TER au sein du Pays de Saint-Malo - source : Fiches horaires TER et SCoT 2007*

Indicateur consommation foncière

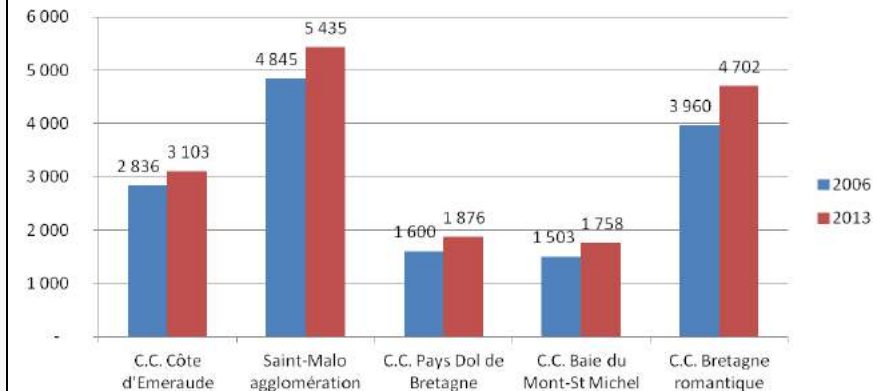
- Consommation foncière

Le SCoT 2007 ne prescrivait pas d'orientation détaillant des objectifs maximaux de consommation foncière globale ou sectorielle.

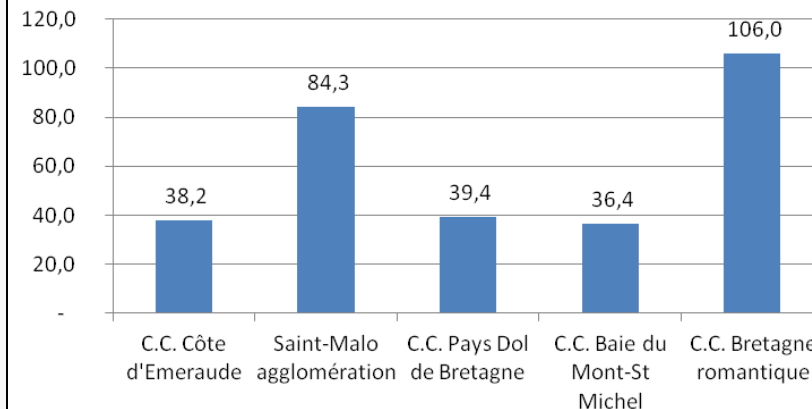
Toutefois, dans le DOG du SCOT 2007 est évoqué une affectation d'environ 950ha à vocation résidentielle pour 24 ans, soit environ 40ha par an. Bien que cette évocation ne constitue pas un objectif du SCoT en tant que tel, cela permet d'avoir une base indicative pour évaluer la tendance observée depuis l'approbation du SCoT.

Sur la période portant du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2013, le Pays de Saint-Malo a connu une consommation foncière de 2 130 hectares, soit une consommation annuelle de 304 hectares. Bien que la consommation foncière ne porte pas seulement sur le résidentiel, on constate que l'artificialisation annuelle est largement supérieure aux 40 hectares évoqués dans le DOG.

Evolution de la tache bâtie entre 2006 et 2013 : + 2 130 hectares



Evolution comparée de la tache bâtie entre 2006 et 2013 par EPCI



Rythme annuel moyen de consommation foncière entre 2006 et 2013 par EPCI